

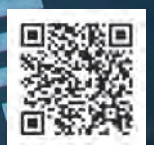
Montvendre infos n°65
2022

Montvendre

Drôme



Village
authentique





aménagements urbains
routes
revêtements



entreprise26.com
04 75 57 05 26

ENGAGÉS POUR
DES AMÉNAGEMENTS DURABLES,
LE TERRITOIRE,
ET L'ENVIRONNEMENT



DR HOUSE-IMMO
SPÉCIALISTE IMMOBILIER

NELLY BIANCHI

Spécialiste Immobilier

06 18 38 26 93

nelly.bianchi@drhouse.immo

Et si on parlait de vos projets en immobilier ?
Mes conseils sont gratuits, mais ils valent de l'Or !

ESTIMATION • VENTE • LOCATION

www.drhouse-immo.com

Réseau de mandataires indépendants • CPI : 9201 2018 000 029 521

Le mot du Maire

Avec cette crise sanitaire qui dure depuis bientôt deux ans et les mesures de prévention qui nous sont imposées, on sent que les populations ont envie de sortir. C'est ce que l'on ressentait dimanche à l'occasion de la foire aux arbres, qui reprenait ses droits après une année d'interruption, grâce à l'association des amis de Montvendre. Je profite de ce bulletin pour les remercier d'avoir permis à beaucoup de gens de se retrouver, de discuter, d'échanger sur les végétaux ou d'autres sujets au cours de cette belle journée d'automne.

Au mois de juillet, les Vieux Pistons de la Raye, organisaient la fête de la moisson qui était une belle réussite. Merci à eux !

Début septembre, le centre cantonal des jeunes agriculteurs, se voyait confier l'organisation de la fête départementale de l'agriculture. Cette année, c'était le site de Montvendre qui était retenu. Quartier Villeplat, les allées de platanes apportant leur fraîcheur, des milliers de visiteurs se pressaient auprès des stands de matériel et des producteurs locaux. Bravo aux jeunes agriculteurs qui ont tout mis en œuvre pour que cette journée soit une réussite.

La rentrée scolaire s'est déroulée avec la contrainte des masques aussi bien pour les enfants de l'élémentaire que pour les enseignants.

La vie associative a repris. Chacun apprend à vivre dans ce contexte sanitaire qui espérons-le ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir. Mais continuons à être vigilants.

Au niveau du conseil, dernièrement nous avons organisé une petite réception qui marquait la fin des travaux du village. C'était aussi l'occasion de remercier toutes les instances qui financent ce genre d'opération : Département, Région, Agglo. Pour remercier aussi toutes les entreprises, les services communaux qui se sont investis, afin que notre village soit le plus accueillant possible, que les résidents trouvent des espaces de détente, aussi bien pour les petits que pour les grands.

Notre marché hebdomadaire du vendredi après-midi est à la peine. Au mois de mai, après une petite étude, beaucoup de Montvendroises et Montvendrois étaient intéressés par des produits locaux et éventuellement bio. Après deux mois d'activité encourageante, juillet – août, période de vacances, il n'y avait pas foule. On espérait la reprise en septembre, mais force est de constater que le marché vivote. Peu d'acheteurs et de

moins en moins d'exposants.

Les fêtes de fin d'année approchent, profitez de ces moments de détente et je vous donne rendez-vous le 7 janvier pour les traditionnels vœux du maire.



Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent

le 7 Janvier 2022 à 19 heures
à l'occasion de la
Cérémonie des vœux

Sommaire de ce numéro :

LE MOT DU MAIRE	P.3
NOS ECOLES	P.4
DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS	P.4
NOUVEAU AU VILLAGE	P.15
L'ACTU DE LA BIBLIOTHEQUE	P. 16
COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX	P.17
CLIN D'ŒIL	P.27
MONTVENDRE D'ANTAN	P.34
MISSION LOCALE	P.36
A LA RENCONTRE D'UNE ENTREPRISE MONTVENDROISE	P.37
ETAT CIVIL	P.52
LES INFOS DE L'AGGLO	P.54
ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS	P.55
TARIFS COMMUNAUX	P.56
AGENDA 2022	P.57
INFORMATIONS PRATIQUES	p.58

NOS ECOLES

Ecole élémentaire des Deux Ruisseaux

La rentrée a eu lieu le 2 septembre pour les 104 élèves de l'Ecole des Deux Ruisseaux :

22 CP avec Delphine Blanc, 18 CE1 avec David Roussel, 24 CE2 avec Delphine Dautel, 19 CMI avec Nathalie Marconnet et 21 CMI/CM2 avec Sophie Lecour. Annélie Néron remplace Armelle Bau-drand pour la décharge de direction tous les vendredis.

Le projets pour l'année :

- CP / CE1 / CE2 : 10 séances de théâtre avec une actrice de la compagnie La Volubile. Les élèves auront le plaisir d'assister à un spectacle de cette compagnie, dans la salle communale le 15 mars.
- CP : une expo aux Clévos intitulée « Guili guili »
- CE1 : une expo aux Clévos intitulée « De la graine à la vieille branche »
- CE2 : les oiseaux migrateurs avec Jean Marie Buzzarello de Zimeline (animation financée par l'Agglo)
- CMI : la rivière avec Jean Marie Buzzarello de Zimeline (animation financée par l'Agglo) – l'eau en France et au Sénégal avec l'association ADOS
- CMI /CM2 : les petits champions de la lecture (concours de lecture orale) – un projet de break danse avec un animateur - le voyage à Paris du 16 au 20 mai 2022.
- Reprise de la piscine pour toutes les classes sauf les CMI

Le carnaval reprend ! Il aura lieu le 8 avril. La fête des écoles se déroulera le 24 juin.

Ecole maternelle Jacques Prévert

Pour cette nouvelle rentrée, nous accueillons 54 élèves répartis sur 2 classes.

Quelques changements sont à noter à l'école maternelle pour cette année scolaire. Mme Redon est partie à la retraite et c'est Mme Ponson Ponserre qui a maintenant en charge la classe de Moyenne et Grande Section tout en conservant la direction de l'école maternelle.

Mme Lamothe a été nommée pour l'année scolaire sur la classe de Petite et Moyenne Section.

Quelques projets sont à venir pour cette année scolaire. Une sortie au cinéma le Lux à Valence est prévue au mois de février. Nous devrions nous rendre au mois de juin aux Clévos à Etoile pour découvrir l'exposition « Guili Guili, à la découverte du rire ».

Enfin, un grand projet nature est prévu tout au long de l'année scolaire avec Galal Escapade :

cycle pédagogique sur les insectes et création d'un hôtel à insecte, découverte des oiseaux urbains et réalisation de mangeoires, cycle de jardinage pédagogique.

DU COTE DES ASSOCIATIONS

Restaurant Scolaire

Aux enfants scolarisés à Montvendre, nous proposons des repas en liaison froide avec la société PLEIN SUD de Montélier.

Au fil des saisons, les enfants dégustent des repas colorés et parfumés lors de manifestations ponctuelles :

- ✓ Semaine du goût
- ✓ Repas inter-générationnel
- ✓ Repas de Noël, galette des Rois,
... avec un produit issu de l'agriculture biologique par menu.

Pascale RAVIT

DIAGN-Ô-LOGIS

Allée des Tamaris
Quartier Bois Vieux
26400 EURRE

☎ : 04 75 58 31 72
📠 : 06 11 73 98 78
✉ : Diagnologis@free.fr



Diagnostics immobiliers : Plomb - Amiante - DPE (Performance Énergétique) - Gaz - Loi Carrez
Électricité- ERNMT (Etat des risques) - Termites...

En 2021/2022, environ 80 familles sont inscrites.

La fréquentation ne cesse d'augmenter, et nous dépassons la centaine de repas servis.

Cette année, l'équipe des salariées chargée de l'accueil des enfants est composée de 6 personnes : Caroline Boscher, Sandrine Eloi, Charlotte Sagnard, Françoise Maccarri, et notre cuisinière Véronique Rousseau. A la fin de l'année Véro va nous quitter pour une autre occupation ; profiter de sa retraite bien méritée !!!

L'ensemble de l'équipe du Restaurant Scolaire de Montvendre, vous souhaite de bonnes et délicieuses fêtes de fin d'année.

Contacts :

cantine.montvendre@gmail.com

Pour prévenir des absences avant 8h (Lu-Ma—Mer-Je-Ve), tél ou SMS au 06 02 67 49 15

Garderie « les copains d'abord »

La garderie « Les copains d'Abord » de Montvendre accueille les enfants scolarisés les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7 h 30 à 8 h 20 et 16 h 30 et 18 h 30, le mercredi de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 12h30.

La garderie est située dans l'enceinte de l'école maternelle.

Pour cette rentrée 2021, 85 enfants sont inscrits.

Pour aider l'association, il est toujours possible de faire des dons de jeux en bon état.

Inscriptions et renseignements directement sur place pendant les horaires d'ouverture auprès de Charlotte.

Contactez-nous :

Bureau / Membres :

Présidente : Virginie DUBAN

Contact au sein de l'association : Charlotte

Amicale des parents d'élèves



L'amicale des parents est une association composée de parents d'élèves. Elle a pour mission d'organiser des événements tout au long de l'année scolaire afin de collecter des fonds qui aideront le financement des projets des écoles. Mais la motivation des parents qui composent l'association c'est aussi de créer du lien entre la vie des écoles et des familles, en organisant des moments festifs et de rassemblement.

Cette année, c'est un bureau renouvelé qui prend les rênes de l'APE ! Cécile CHOQUET et Yvan LEQUINT se partagent respectivement les postes de président et vice-président, Carole FUMAT et Amélie ROLLAND, ceux de trésorière et trésorière adjointe et Marie CABALLÉ et Frédéric CHEVALIER sont secrétaire et secrétaire adjoint. Toute l'équipe remercie sincèrement l'équipe sortante qui reste active au sein de l'APE : Amandine PIERI, Julien LAURENT et Raphaëlle RAVNI.

L'année scolaire 2020/2021 a été comme pour tous marquée par la crise sanitaire. L'APE est tout de même restée active et grâce à la mobilisation des parents d'élèves et des Montvendrois, une fois de plus, nous avons pu remettre un chèque de 900 euros par classe (soit 6 300 euros). Cette somme permettra de financer pour cette année scolaire, les différentes sorties et activités prévues par les maîtresses des écoles primaire et maternelle : sortie cinéma, projet théâtre, visite des Clévos ... Pour la majorité de ces événements, aucune participation financière n'est demandée aux parents d'élèves.

Merci à tous pour votre mobilisation !

Cette année encore, en plus des manifestations traditionnelles, l'APE organise un certain nombre de ventes à prix attractifs : fromage, huile d'olive... Si vous souhaitez recevoir les informations, suivez-nous sur facebook ou écrivez-nous à l'adresse :

apemontvendre@gmail.com

Nous remercions vivement tous les parents qui s'investissent pour faire vivre l'amicale, ainsi que tous les habitants de Montvendre qui nous soutiennent en participant à nos différentes manifestations.

Football : En avant Montvendre

Après une saison « blanche », la saison 2021/2022 est repartie tambour battant pour l'En Avant Montvendre.

Après l'assemblée générale du mois de juin, le nouveau bureau a été élu :

Présidente et Co-président :

Agnès Moreno-Courbis – Gaël Rolland

Trésorier : Jeff Rouméas

Secrétaire : Romain Gruget

Relations Mairie : Pedro Sanchez

Responsable matériel : Christian Benoit

Membres :

Amélie Rolland, Florian Grillère, Sylvain Fumat, Yannick Richaud

Les seniors, coachés par Yannick Richaud évoluent en D3 district ; Le groupe actuel est de 25 licenciés. L'objectif premier est le maintien, et si tout va bien, pourquoi ne pas jouer les « perturbateurs » dans le haut de classement de la poule. Pour l'instant nous n'avons pas d'équipe réserve, mais nous avons la possibilité de l'inscrire après la trêve hivernale. Les seniors de l'EAM s'entraînent les mardis et vendredis soir de 20h à 21h30.

Au niveau de l'Ecole de foot, le groupe U6/U7, composé de 12 joueurs, est encadré par Christian Benoit et Fred Sylvestre (entraînement le mardi de 17h30 à 18h30). Les objectifs de cette catégorie d'âge sont basés sur 3 axes :

- Découverte d'une activité sportive,
 - Identification de l'espace de jeu,
 - Identification des notions partenaires et adversaires,
- Ce groupe est très éveillé et investi, ce qui permet d'aller plus loin dans les compétences. Parmi les joueurs nous avons le baby foot, pour les enfants nés après 2015.

La catégorie U9 est Coaché par Nassim Zerbout (entraînement le mardi de 18h à 19h). 8 joueurs composent ce groupe. Les plateaux ont lieu le samedi, et nos « jeunes pousses » défendent « haut et fort » les couleurs montvendroises.

Pour la catégorie U11 (entraînement mardi de 18h à 19h30), grosse affluence le mardi soir au terrain municipal de Montvendre, car cette saison nous comptons 25 licenciés, inscrits en championnat Espoirs et

Bourgeons. C'est Gaël Rolland qui coache ce groupe, et qui arrive à suivre les deux équipes le samedi.

Les U13, coachés par Julien Pieri, s'entraînent le mardi de 18h à 19h30. 11 joueurs composent ce groupe, ou plutôt cette « bande de potes » qui après une phase de brassage, va évoluer en championnat U13 – D5. Bravo au groupe, et au coach, car malgré un effectif limité, il répond toujours présent le samedi pour les matchs.

Cette année nous avons des seniors filles, en entente avec nos voisins du FC Chabeuil. Elles évoluent dans le championnat à 8 du district. Elles s'entraînent le mercredi à Chabeuil de 19h30 à 21h et le vendredi à Montvendre de 19h30 à 21h.

Pour finir, on peut toujours compter sur notre équipe de vétérans qui se retrouvent le jeudi soir ; Ce groupe est dirigé par Fred Sylvestre.

Cette année, d'ici fin d'année nous allons faire une soirée dansante, et fin mars 2022 nous allons organiser un tournoi sur 2 jours.

Le bureau de l'EAM tient à remercier la municipalité pour son soutien, l'entretien des terrains, etc.

En Avant Montvendre vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux, bonheur, santé, prospérité, pour la nouvelle année.



Les Vieux Pistons de la Raille

L'assemblée générale des Vieux Pistons de la Raille a été tenue par le bureau au local en février 2021, à cause des conditions sanitaires en vigueur.

Sortie 1 : Rallye tracteurs le 19 juin 2021 organisé par le club, où une trentaine de tracteurs se sont promenés le long de la Raye suivi d'un repas chez Philippe Permingeat.

Sortie 2 : Fête des moissons le premier août à Montvendre qui a connu un vif succès avec une exposition importante de 60 tracteurs, une démonstration de battage et de diverses activités.

Paella à midi et soupe au pistou le soir.

Sortie 3 : Participation à la fête des jeunes agriculteurs le 05 septembre, le club a été mis à contribution pour le gymkhana des jeunes pilotes sur tracteurs anciens avec succès et démonstration de labour avec tracteurs spéciaux...

Sortie 4 : Foire de la courge à Beaufort sur Gervanne où nous avons présenté 7 tracteurs. Le président du Club a gagné le prix de la plus grosse courge et la trésorière le troisième prix de la meilleure tarte à la courge...

Pour finir la saison, nous avons présenté quelques tracteurs à la Foire aux arbres.

L'assemblée générale se tiendra le 28 janvier à la salle communale.

Le club tient à remercier la municipalité pour son soutien aux diverses manifestations...



les tracteurs



USEP

(Union Sportive des Ecoles Publiques)

Pour l'année 2020-2021, 56 élèves des deux écoles de Montvendre ainsi que 20 élèves de 6ème, ont adhéré à l'USEP.

La situation sanitaire (encore elle!) a perturbé les rencontres habituelles de notre secteur. Néanmoins, nos petits écoliers ont pu profiter d'activités variées à Montvendre et au Domaine de Lorient à Montléger.

Ils ont été initiés aux jeux coopératifs, au vélo, au hockey sur gazon, au tennis, aux jeux d'adresse et aux activités de pleine nature.

Nos « anciens », maintenant en 6ème ont pu profiter du traditionnel voyage à Paris, pendant les vacances d'automne, dans le cadre d'un camp USEP.

Il en a été de même pour les CM2 qui sont eux partis à Paris du 7 au 11 juillet.

Merci à l'USEP d'avoir fourni le cadre réglementaire pour que nos « petits » puissent découvrir la capitale ! 2021-2022, nouvelle année, au cours de laquelle nous espérons pouvoir à nouveau rencontrer les autres écoles.

L'accueil de loisirs qui fonctionne tous les mercredis avec Sandrine, Charlotte et Maya, accueille 19 enfants cette année.

Ils sont 20 licenciés du côté de l'école à participer aux rencontres organisées environ une fois par mois.

Nos quatre délégués enfants (Ioana, Mathias, Gabriel et Maël), élus par leurs camarades, ont participé à une journée de formation organisée par l'USEP départementale, le 17 novembre à Montvendre.

Ce début d'année, les enfants ont pu participer à trois après-midis à Montvendre : jeux coopératifs, vélo et gymnastique. Deux sorties à la patinoire et une rencontre d'athlétisme à Bourg lès Valence sont programmées pour le début d'année 2022.

Nous espérons que notre calendrier pourra être



respecté et que nos « petits » pourront enfin retrouver leurs camarades des écoles de Bourg lès Valence, Pont d'Isère et Loriol.



Sapeurs-pompiers

Cette année, le centre de MONTVENDRE a effectué une centaine d'interventions. Les sapeurs-pompiers de Montvendre ont participé à des renforts dans le sud de la France et en Corse. Une année très calme pour notre département.

Le regroupement avec le centre de Chabeuil est en attente de la présentation des premiers plans de la future caserne.

Des réunions avec les sp de Montvendre et Chabeuil ont été organisées sous l'autorité du colonel Laurent Blanchard et du commandant Olivier Monteiro, responsable groupement centre.

Des doubles affectations ont été mises en place pour les sp de Chabeuil sur le centre de Montvendre et le contraire aussi.

Il nous reste encore beaucoup de travail afin d'organiser le mieux possible le regroupement des sp et surtout pour défendre au mieux notre secteur.

Je souhaite la bienvenue à Matteo Ferrand, nouveau pompier à Montvendre, fils de Pascal, président de l'amicale.

Cette année, nous n'avons pas organisé notre matinée boudin car nos pompiers manquaient de motivation.

Au niveau des disponibilités, nous rencontrons également des difficultés.

Je remercie donc les SP qui se rendent encore disponibles.

Je sais que la vie d'aujourd'hui a bien changé aussi bien sur le plan familial que professionnel, mais j'aurais espéré être soutenu par l'ensemble du personnel jusqu'à l'ouverture de notre futur centre, en sachant très bien que chaque homme est libre et a le choix de ses actions.

Nous vous souhaitons une merveilleuse année 2022 à vous et vos proches.



Cabinet Médiation Familiale

Pour apaiser les conflits familiaux
Couples - Adolescents - Grands Parents

Victoire Mansilla

Médiatrice Familiale Diplômée d'Etat

L'Annexe
9 allée des Charmilles
26120 Montélier

Tél: 0768940900
vivi.mansilla@free.fr

Booster 26

Malgré quelques déprogrammations d'activités en 2021, l'association Booster26 fonctionne au « super »...Entendez par là ...super-coureurs et super-marcheurs qui ont été présents sur la quasi-totalité des sorties du lundi soir mais aussi en participant à un bon nombre d'activités sportives proposées par d'autres organisateurs.

En septembre 2021, une nouvelle session a été mise en place les samedis à 10h00 ...la PPG ! Elle s'adresse aux adeptes de pompes, gainage, abdominaux, étirements, etc... Comme pour les sessions course à pied et marche, cette nouvelle activité est motivante par l'effet de groupe et la bonne humeur qui y règne...A développer en 2022.

Vous souhaitez retrouver les infos ou programmations de l'association ? N'hésitez pas à vous connecter sur notre site internet www.booster26.fr ou sur notre page facebook : www.facebook.com/booster26.

A nos membres Booster26 et à leurs familles, à nos amis Montvendrois, nous souhaitons une excellente année 2022...de sport, de bonheur et d'amitié.

Les enfants du Mont Venus

Après une pause en 2020 à cause de la crise sanitaire, nous avons à cœur de réussir le rallye de cette année 2021 qui a eu lieu le dimanche 27 septembre. Après un petit moment d'incertitude à cause des orages de la nuit et de la matinée, l'édition a été maintenue pour le bonheur de tous les participants et sous un beau soleil. Les participants ont pu réfléchir et faire preuve d'esprit d'équipe pour passer les différentes épreuves et tout cela dans la convivialité ! Ce sont donc 21 équipes qui se sont affrontées avec plus de 80 participants (de 2 à 78 ans). Les jeux étaient très variés, on pouvait noter, (dans) les ateliers qui ont été le plus plébiscité, la marelle, le jeu de l'odorat, le memory, le black jack, le fabuleux parcours à vélo... et le célèbre lancer d'œuf qui ont bien amusé la galerie. Au bout de l'après-midi, le classement était attendu de tous. Au final, sont montées sur le podium, l'équipe de "La patate" à la troisième place, l'équipe "Jolignam" sur

la seconde marche et l'équipe gagnante "De rêve". Bravo à tous les participants et à l'année prochaine !




Groupama
 Donnons à la vie toutes ses chances

CHABEUIL ET ENVIRONS

Assurances, Banques, Placements

Une équipe à votre service

Avenue de valence	Tel 04 75 59 03 72
26120 CHABEUIL	Fax 04 75 59 11 19

Le club des 3 ponts

Le Club des Trois Ponts propose des activités pour toutes les personnes retraitées de la commune. Les réunions ont lieu les mardis après-midi dans la salle communale à partir de 14h45. Depuis mars 2020, la crise sanitaire a imposé beaucoup de changements : confinement total, puis interdiction de réunions en intérieur, puis nombre limité pour les rassemblements...

Malgré toutes ces difficultés, l'activité a été maintenue au maximum des possibilités dès la fin du confinement : balades autour du village, puis jeux au plan d'eau, retour à la salle communale dès que possible. De bimensuelles, les réunions sont devenues hebdomadaires pour répondre à la demande des adhérents.

Cette crise a grandement affecté la fréquentation des animations : parmi les personnes les plus âgées, pour lesquelles les risques sont les plus importants, beaucoup ont arrêté de venir aux réunions.

Pour relancer l'activité de notre club, toutes les personnes retraitées peuvent venir nous rencontrer lors de nos réunions pour découvrir ce que nous proposons, et apporter leurs propres idées.

Actuellement, tarot, belote, Rummikub, triomino et scrabble sont les principaux jeux pratiqués, mais nous sommes ouverts à la découverte de nouveaux jeux de société, d'intérieur ou d'extérieur : 6 qui prend, mölkki...

Quelques moments-clés pour nous rencontrer au cours de l'année 2022 :

4 janvier : Galette des rois

8 février : après-midi crêpes, dégustation de confitures

1^o mars : Mardi gras

Mai (ou juin) : Assemblée générale du club

28 juin : pique-nique du club au plan d'eau

22 novembre : dégustation de vins nouveaux

17 décembre : Repas des Aînés, organisé avec la mairie

Le Club reçoit également les informations sur la **Semaine bleue** : organisée par le Département de la Drôme, elle propose tout un programme de conférences, expositions temporaires, après-midi dansante, ateliers de créations artisanales... Le Club peut organiser le covoiturage pour y participer.

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (Françoise Olagnon 04 75 59 24 24, Michelle Cornillon 04 75 59 25 01).

Bilan 2021 :

Malgré toutes les difficultés, nous avons pu organiser quelques rencontres :

- mars à juin : promenades sur la commune ;
- juin et juillet : après-midi jeux au plan d'eau ;
- septembre ; reprise des rencontres à la salle communale ;
- 21 septembre : assemblée générale ;
- 23 novembre : vin nouveau ;
- 11 décembre : repas des Aîné(e)s.
- 21 décembre : bûche de Noël

Parmi nos adhérents ou anciens adhérents, le Club déplore, depuis le dernier bulletin municipal, le départ fin 2020, de Mme BENISTANT Anne-Marie, en 2021, ceux de Mesdames ROUDIER Ginette et FAURE Pierrette.

Pour cette nouvelle année qui, nous l'espérons, verra le retour à une vie plus normale avec plus de convivialité, de moments festifs, de solidarité... nous vous souhaitons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.



Les amis de Montvendre



C'est devant une quarantaine d'adhérents que s'est tenue l'assemblée générale de l'Association en présence de M. Stéphane Philibert 1^{er} adjoint. Marie-Danielle Gélibert, la nouvelle présidente, a souhaité la bienvenue à tous, en particulier aux nouveaux adhérents, en les remerciant de s'être déplacés malgré les contraintes sanitaires. Après les comptes-rendus moral et financier qui ont été approuvés, de nouveaux administrateurs ont été élus : Michel Vignon et Claude Panaye. Nous remercions les 104 adhérents de leur soutien pour la réalisation des projets de l'association.

Village botanique



Les jardinier(e)s bénévoles « toujours à l'œuvre » se sont retrouvés tout au long de l'année pour entretenir l'ensemble des massifs avec la participation des agents municipaux.

L'équipe a continué les travaux d'embellissement avec le remplacement des deux pyramides et la mise en place d'éléments offerts par les artisans du village (banc métallique, libellule et fenêtre).



Villages botaniques de la Drôme

Après deux années « en sommeil », l'association des dix villages botaniques a tenu son assemblée générale le jeudi 21 octobre à Montvendre. Chaque référent a présenté les travaux réalisés dans son village ; un rendez-vous est pris pour l'évaluation 2022.

Foire aux arbres de novembre.



Un grand merci aux exposants et visiteurs qui ont permis la réussite de la 44^{ème} manifestation après deux années d'inactivité. L'animation de la fabrication des Ravioles avec la participation de la confrérie de la Raviole a connu un vif succès.



26120 Montélier - Tél. 04 75 59 60 65 - Fax : 04 75 59 69 20
<http://www.a-lamartiniere.com> - mail : la-martiniere@wanadoo.fr

Dates à retenir pour cette année :
 AG des Amis de Montvendre en mars 2022

Foire aux fleurs le 24/04/2022.

Foire aux arbres le 06/11/2022.

Anciens combattants

Convenons-en, les années 2020 -2021 n'ont pas été propices aux activités au sein du village. Les cérémonies « restreintes et masquées » ne sont pas appropriées à une commémoration de reconnaissance de la Nation à l'égard de ses morts.

Malgré tout, à la lueur d'une certaine accalmie du COVID 19 en ce mois de septembre 2021, nous avons pu organiser avec la municipalité le centenaire de l'inauguration de notre monument aux morts, qui avait été érigé le 21 septembre 1921. Ce fut une cérémonie pleine d'émotion car à cette occasion, l'hymne aux morts de Montvendre (poème d'Elie CLEMENT, maire du village de 1919 à 1925) a été chanté par la troupe de "Grain d'phonie" de Chabeuil sous la direction de monsieur Benoît BARRET avec les enfants de la classe de Mme Sophie LECOUR. Un grand merci à eux !

Ce poème a été chanté pour la première fois lors de l'inauguration en 1921 et d'après les renseignements pris au village, il n'a jamais été rechanté depuis. C'est pour vous dire notre fierté et surtout l'émotion qui nous a envahis en découvrant et écoutant ce poème chanté.

Cette matinée du 25 septembre 2021 était également l'occasion pour l'association de distinguer les 16 tombes des Morts pour la France, enterrés au cimetière Saint-Pierre, en leur apposant une plaque commémorative avec l'inscription « RECONNAISSANCE- ETERNELLE-UMAC -MONTVENDRE ».



L'association tient à renouveler ses remerciements aux jeunes adultes qui sont venus nous relater les itinéraires de ces héros. Il s'agit de : Mesdemoiselles Emma ROMAN, Sarah RUFFIER, Andréa ZAMBELLI, accompagnées de Messieurs Matéo FERRAND, Nathanaël GUFFANTI, Yoann GUIGON, Rodolphe JEGEAR. Malo LIVET, Thomas PHILIBERT et Tiago ZAMBELLI, et Bravo et merci encore à eux !

Il ne faut pas oublier que parmi les noms des combattants inscrits sur le monument aux morts, nombreux sont ceux qui ne sont jamais revenus à Montvendre et qui doivent être restés quelque part sur les champs de bataille ou aux nécropoles de Verdun. (Un site à visiter lors de vos déplacements dans cette région).

Ayons également une reconnaissance et une pensée pour ceux qui en sont revenus blessés dans leur chair et perturbés dans leur esprit après avoir vécu ces 52 mois de la 1^{ère} guerre mondiale. Pensons également aux veuves, épouses et orphelins de ces années-là.

Lors de cette matinée du 25 septembre, nombreux sont les Montvendrois venus assister à cette cérémonie. Preuve s'il en est que nous portons tous un grand



intérêt à l'histoire et au devoir de mémoire.

Je vous rappelle que l'UMAC de Montvendre est une association républicaine, laïque et apolitique, ouverte à tous. Vous êtes les bienvenus en tant que sympathisants.

En 2020, nous avons accueilli en son sein Monsieur Alain AZOR, sous-officier supérieur de la cavalerie Française, à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous espérons que d'autres suivront.

À l'approche de la fin de l'année 2021, nous vous présentons nos vœux chaleureux, à vos familles et amis pour que demain encore, nous soyons unis lors des

cérémonies de commémoration afin de ne pas oublier nos martyrs.

Que cette année 2022 soit pour nous tous, celle d'un regard nouveau de tolérance et de compréhension et qu'elle nous garde en bonne santé.

L'UMAC de Montvendre vous souhaite des Bonnes fêtes de fin d'année.

La Parcelle

À l'origine l'association « La Parcelle », c'est une bande de copains, mais aussi et surtout un lieu. Un lieu que nous nous approprions et transformons depuis décembre 2016 au travers d'un jardin maraîcher sur la commune de Montvendre. Ce lieu sert aujourd'hui de « centre d'expérimentation grandeur nature » ; Martial et Sylvain ont bénéficié, au travers de ce projet, d'une première expérience de terrain avant de se lancer dans le grand bain – en rejoignant la ferme des Volonteux pour le premier, et en reprenant une exploitation maraîchère à Montéléger pour le second.

L'année 2021 a permis d'accueillir de nouveaux apprentis jardiniers récemment installés dans la Drôme. Alexandre, David et Thibaud ont donc assuré la saison de maraîchage en conservant les mêmes principes de culture.



Les pratiques agricoles se veulent le plus respectueuses possible de l'environnement. Concrètement cela se traduit par un maximum de travail manuel, aucun intrant chimiques, d'une rotation des cultures, ainsi que, dans la mesure du possible, un travail sur l'ensemble du cycle de la plante : semis-mise en terre-récolte-collecte et conservation de graine.

Quel est le mode de fonctionnement de l'association ?

Une fois acquittés de leur cotisation annuelle, les membres de l'association peuvent, sur place, récupérer les légumes de la semaine à prix libre. (Période de production : Juin à fin octobre). Ceci permet de



couvrir les frais de fonctionnement de l'activité : frais d'acquisition / renouvellement de matériel, irrigation, et achats divers (terreau, fumier ...).

Infos, photos, contact :

<https://www.facebook.com/LaParcelle/>

Contact : laparcelle26@gmail.com

Pompes Funèbres VALLON



Organisation d'obsèques - Contrat Prévoyance Obsèques

Salle de cérémonie

Marbrerie - Articles Funéraires

Avis de décès et condoléances sur www.vallonfuneraire.fr

CHABEUIL 04.75.25.25.51

7 rue Gauthier Lucet, 26120 - chabeuil@vallonfuneraire.fr



**YANNICK VEY
CARROSSERIE
AUTOMOBILE**

07 51 64 78 11
04 75 85 13 65
yannickveyamp@gmail.com
26120 MONTVENDRE

Wynpool
Piscines

Chabeuil 04 75 59 15 82
www.wynpool.com



R'cycle
RÉPARATION DE VÉLOS

Cyril Rolland

Mécanicien cycles

26120 MONTVENDRE

06 28 45 91 62

r.cycle@hotmail.com



NOUVEAU AU VILLAGE

Atelier de couture

Venez goûter aux joies de la création dans le nouvel atelier de couture de Carine! Cours de couture, confection sur-mesure ou modification de vêtements. Ça se passe au 1er étage de la bibliothèque. Du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Et le mercredi matin c'est "café couture" pour les habitants de Montvendre ou ayant des enfants scolarisés dans le village : venez partager un moment de convivialité et d'échange autour de la couture.

L'atelier est à disposition pour coudre ou papoter !

Alors, thé ou café ?

Carine Fréry

1er étage de la bibliothèque municipale
60, Impasse des écoles 26120 Montvendre

06 22 71 53 81 carinefre@yahoo.fr

Ouverture: sur rendez vous



Une rencontre avec un chien errant
peut vite mal tourner...

Pour le bien-être de tous, pensez à tenir vos animaux
en laisse et veiller à ce qu'ils ne s'échappent pas de
chez vous.

Vous ne le savez peut-être pas, mais si votre animal
percute un piéton, un cycliste, une voiture ou tout
autre véhicule, vous êtes responsable devant la loi.
Si nous les aimons, prenons-en soin...

Pour tout matériel agricole
Depuis 1987

BROTTE

Service & Proximité

Tracteurs et matériels agricoles,
magasin libre-service

35 Route de Mobos 26120 CHABEUIL
04.75.59.85.10
etsbrottes@gmail.com



L'ACTU DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Du 4 au 12 décembre, nous accueillerons l'exposition "**Chemin(s) faisant : une histoire des routes du Vercors**", en partenariat avec les archives départementales.

Une visite-guidée, animée par une guide conférencière sera organisée **le samedi 4 décembre à 18h** : un éclairage historique sur une aventure humaine, sociologique et économique...

Le livre de cette passionnante exposition est également disponible à la bibliothèque !



Le massif du Vercors est parcouru par l'homme depuis des milliers d'années malgré des itinéraires vertigineux à flanc de falaise. Au XIXe siècle, la construction des routes constitue un véritable exploit humain et technique. Elles facilitent et accélèrent les échanges entre la montagne et la plaine en permettant le passage des véhicules et des touristes. Aujourd'hui encore, les routes sont au cœur de la vie du massif et de ses habitants.

En décembre et janvier... on fait le plein de nouveautés ! Quelques emplettes en librairies pour garnir nos rayons, et des centaines de livres échangés à la Médiathèque Départementale.



Comme chaque année, la bibliothèque organise à la mairie **la finale locale des Petits Champions de la Lecture** dans le cadre de la Nuit de la Lecture :
Rendez-vous le 21 janvier à 17h30 pour écouter les élèves lire un passage de leur livre préféré...

La bibliothèque de Montvendre vous accueille au cœur du village le jeudi et le vendredi de 15h30 à 17h30, et le samedi de 11h à 12h.

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Pedro SANCHEZ - Michelle BLESSON

- Laurent IMBERT - Didier LEJOUR – Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Pedro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Laurent IMBERT - Didier LEJOUR – Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Pouvoir : Martine CARAYON pouvoir à Pedro SANCHEZ, Frédérique MARTY pouvoir à Bruno SERVIAN, Christelle CHEVALIER pouvoir à Stéphane PHILIBERT.

Secrétaire de séance : Stéphane PHILIBERT

Le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1- Subvention Association du restaurant scolaire - Cantine

Monsieur le Maire rappelle le vote des subventions aux associations pris lors du Conseil Municipal du 14 septembre dernier et indique que le montant pour le restaurant scolaire n'avait pas été encore fixé dans l'attente de la tenue de l'assemblée générale.

Madame Marie-Danielle GELIBERT nous fait part du bilan financier arrêté au 31/08/2020 de l'association du Restaurant scolaire pour l'année scolaire 2018-2019, bilan qui sera présenté lors de l'A.G. Extraordinaire à venir (cause Covid). Une partie des frais de personnel pris en charge par la mairie à hauteur de 19 807,67 €.

Elle indique que la commune doit également participer à hauteur de 5 406,33€.

Il convient donc d'acter le montant total de la subvention communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'autoriser le versement d'une subvention de 5406.33 € au restaurant scolaire de Montvendre**

- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

2-Convention Eau

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a transféré aux Communautés d'Agglomération la compétence « eau » à compter du 1er janvier 2020.

Cependant la loi engagement et proximité, votée le 27 décembre 2019 prévoit des modalités de délégation de cette compétence vers les communes ou les syndicats intracommunautaires.

Ainsi, Monsieur le maire rappelle la délibération n°DE_001_2020 en date du 27 janvier 2020 par laquelle la commune exprimait son souhait de conclure une convention de délégation totale de la compétence eau.

Aussi 2 conventions semestrielles ont été signées pour la délégation totale de la compétence eau pour 2020.

Cependant la fiche technique de la DGCL et DGFIP d'octobre 2020 prévoit uniquement une délégation partielle.

Aussi, afin de permettre la continuité de ce service public « eau potable » dans les meilleures conditions, il est proposé de signer une nouvelle convention de délégation du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Il est donc proposé une convention d'une durée de 6 ans, précisant les modalités techniques et modalités de suivi de cette délégation de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- d'approuver les termes de la convention en annexe,
- d'autoriser et de mandater le Maire ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

3 - Décision modificative de crédits

BUGET LOTISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux écritures de TVA et de régularisation de centimes dans la gestion des stocks de terrain, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget LOTISSEMENT de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6522	Reversement excédent BA admin. au principal	0.10	
65888	Autres	-0.05	
7588 (042)	Autres produits div. de gestion courante		0.05
TOTAL :		0.05	0.05
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.05	0.05

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de

- voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

BUGET COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice 2020 doivent être modifiés, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement			
Date	Chapitre	Libellé	Montant
14/12/20	6531	Indemnités élus	-1000
14/12/20	6411	Personnel titulaire	5000
14/12/20	022	Dépenses imprévues	-4000
Total Dépenses			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de
- voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4 – Lignes Directrices de Gestions (LDG)

La mise en place des Lignes Directives de Gestion des collectivités est issue de la loi 2019-828 du 6 août 2019 et du décret 2019-1265 du 29/11/2019)

L'objet des LDG est de fixer une **stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, et les **orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels**.

Ces lignes doivent permettre de donner aux agents les critères généraux en matière de carrière et d'évolution professionnelle, pour accompagner la suppression des compétences des CAP en matière d'avancement, au 1er janvier 2021.

Les LDG constitueront le **document de référence** de la gestion des ressources humaines dans chaque collectivité et seront donc indispensables pour assurer la légalité des décisions individuelles relatives aux RH. Ceci afin de permettre à l'autorité territoriale la prise de décisions individuelles au 1er janvier 2021 relatives à la gestion des ressources humaines (avancements de grade, mobilité interne...).

Il ne s'agit donc pas d'une délibération. Le document qui rappellera l'avis du comité technique, peut prendre la forme d'un arrêté ou d'une note signée par le Maire par exemple, en précisant les délais et voies de recours.

5- Tableau des effectifs au 31/12/2020

M. le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

I-D'APPROUVER le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 31/12/2020 comme suit :

Filières	Fonctionnaires		Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)		Total		Poste Pourvus		Poste vacants		
					En ETP	En ETP	En ETP	En ETP			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Administrative		2				1.5	1.5			0	
Adjt adm Princ 1 ^{er} cl		1				1	1			0	
Adjt adm 2 ^{ème} cl.		1				0.5	0.5			0	
Technique	3					2.43	2.43			0	
Agent de maîtrise Princ						1	1			0	
Adjt tec 2 ^{ème} Cl.						1.43	1.43			0	
Culturelle											
Sportive											
Mé-dico-so-ciale											
Animation		2		4		3.49	3.49			0	
Adjt Anim 2 ^{ème} Cl		2		4		3.49	3.49			0	
Police											
Total	3	4	0	4		2.43	4.99	2.43	4.99		

2.DE PRECISER que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des années précédentes sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

6- DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

(en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Maire rappelle le principe autorisant le recrutement en urgence pour palier à l'absence d'agents publics momentanément indisponibles.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin les crédits nécessaires au budget.

- QUESTIONS DIVERSES

* Continuité élaboration PLU : Le cabinet Alpicité qui reprend le dossier procède à la mise à jour des données de base qui ont évoluées et il a rencontré les Personnes Publics Associées (Agglo, Chambre d'agriculture, Scott, PLH, DDT...). Une réunion sur le mois de février sera organisée avec Alpicité pour suivre l'évolution du dossier.

* Points travaux : Les travaux du cœur de village sont en pause dans l'attente de la réparation d'une canalisation

pluviale, la mise en place des enrobés aura lieu fin janvier-début février. Les passerelles sont en cours de pose ainsi que les rambardes et supports de jardinières suspendues le long du Rioussat.

Des travaux d'entretien de voirie seront étudiés au 1^{er} semestre 2021. Ils concernent des opérations de dérasement de chemins, de bicouches chemin de la combe et Chassagne, le passage de lame chemin de la serve, de la reprise route des mures (Trafic important suite à la construction du collège de Beaumont), du talus chemin des châtaigniers, du haut de la route de Barcelonne, du chemin du bois de la guerre.

* Projet restaurant scolaire : En attente du projet plus affiné pour donner suite au choix de la « proposition A » avec le maintien d'une classe dans l'ancienne poste. Un choix devra être fait sur la réalisation des repas sur place ou pour la livraison en liaison chaude ou froide.

* rythmes scolaires suite conseil d'école du 03/12/2020 : Stéphane PHILIBERT présente les résultats définitifs de l'enquête internet, et le maire fait part de la décision prise en conseil d'école de maintenir la semaine à 4.5 jours et de décaler la rentrée et sortie des élèves dans les 2 établissements (8h25-11h40 maternelle et 8h30-11h45 primaire).

* Documents d'urbanismes : les PC, DP, Cu sont mises à disposition des élus pour consultation et information.

* Le repas des anciens du 14 décembre a été annulé en raison du covid mais des colis de Noël seront remis aux personnes de 75 ans et plus (distribution par les conseillers municipaux et le club des 3 ponts)

* Les vœux du maire du 08 janvier 2021 sont annulés, cependant, si les conditions le permettent, une cérémonie élargie aura lieu lors de la réception des travaux d'aménagement du cœur de village au printemps

* Tri sélectif : Laurent Imbert demande si les conteneurs de tri sélectif ne peuvent pas comporter un panneau avec le numéro de l'agglo afin que les usagers puissent directement la prévenir en cas de problème (conteneur cassé, plein...).

* Bulletin municipal 2021 : Stéphane PHILIBET remercie les membres de la commission communication qui ont participé activement et dans des délais très courts au bouclage du bulletin 2021.

* Marianne et drapeaux : Suite à la mise en place du matériel de vidéo-projection et sonorisation dans la salle du conseil, le buste de Marianne et les drapeaux ont été démontés. Le Maire demande l'avis au conseil sur le choix du nouvel emplacement de ceux-ci.

* Calendrier 2021 des conseils municipaux : Maintien des lundis à 19h00, soit le Lundi 1^{er} février, Lundi 15 mars, Lundi 19 avril, Lundi 31 Mai et Lundi 28 juin.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2021

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Laurent IMBERT - Didier LEJOUR – Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - - Rémi BRET Marie-Danielle GELIBERT

Excusé :

Pouvoir : Michèle BLESSON à Martine CARAYON ; Frédérique MARTY à Bruno SERVIAN, Ellen PETIT à Stéphane PHILIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Ajouter dans l'item restaurant scolaire les frais de personnel pris en charge directement par la mairie à hauteur de 19 807,67 €.

I-RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE CHASSAGNE (262120030AER)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver la réalisation des travaux proposés par le SDED, la participation financière de la commune étant nulle.

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste CHASSAGNE

Dépenses prévisionnelle HT 56 012.27 € HT

Financement SDED 56 012.27 € HT

Participation communale Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1) D'approuver le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.
- 2) D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé
- 3) De donner pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

2- AVENANTS AU MARCHE DE « TRAVAUX COEUR DE VILLAGE » lot 1 et Lot 3

Vu la délibération du 14/09/2020 qui, dans le cadre du marché n°2020.01 pour les travaux de réaménagement du cœur de Village, attribue les marchés

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des avenants au Mapa n°2020.01 pour les lots 1, 2 et 3 rendus nécessaires pour des ajustements techniques et le rajout de prestations supplémentaires.

Considérant la délibération du 14 décembre 2020 sur l'avenant 1 du lot 1

AVENANT 2 lot 1 Terrassement

Considérant les ajustements techniques et le rajout de prestations supplémentaires, il convient de modifier et ajouter ces prestations au lot 1 du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et suite à la proposition de prix de l'entreprise E26

SELON DEVIS

Prestations pour la somme de 14 649.35 € HT

AVENANT 1 lot 2 Maçonnerie

Considérant les ajustements techniques et le rajout de prestations supplémentaires, il convient de modifier et ajouter ces prestations au lot 2 du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et suite à la proposition de prix de l'entreprise ECHEVIN

SELON DEVIS

Prestations pour la somme de 5 609.38 € HT

AVENANT 1 lot 3 Serrurerie

Considérant les ajustements techniques et le rajout de prestations supplémentaires, il convient de modifier et ajouter ces prestations au lot 3 du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et suite à la proposition de prix de l'entreprise SERRURERIE MONTVENDROISECHEVIN

SELON DEVIS

Prestations pour la somme de 10 068.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants au marché pour le montant indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

3-POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

A- TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE

Travaux d'enrobé achevés le vendredi 29 janvier sauf pose des coussins berlinois.

Reste des finitions : plantations, panneaux voirie, SIL, panneau lumineux, jeux parc, jardinières, bancs poubelles...

Le passage du village en zone 30 km/h se fera lorsque tous les travaux seront terminés.

B- RUISSELEMENT EGLISE – TVX BOZZOLA

Les cheneaux sont régulièrement bouchés par les fientes de pigeons ce qui crée des infiltrations d'eau à l'intérieur de l'église. L'entreprise BOZZOLA est intervenue pour déboucher les cheneaux et elle va proposer un devis pour éviter la formation de bouchons et les infiltrations d'eau.

C- EFFAROUCHEMENT PUZIN

Un devis est présenté pour l'intervention d'un fauconnier.

D- ROUTE DE BARCELONNE

Préparation d'un nouveau marché de travaux pour la réalisation de l'élargissement de la route de Barcelonne et la création d'un cheminement doux avec la création d'un PAV (point d'apport Volontaire des déchets).

E- POINT EP AGGLO 2021

Dans le cadre de la compétence Eclairage Public de l'agglomération et en lien avec les travaux de la route de Barcelonne, il a été accordé à la commune le remplacement des luminaires actuels de la route de Barcelonne par des nouveaux candélabres et la pose de bornes pour le cheminement doux.

L'agglomération va également mettre en place des tarifs pour la prise en charge de l'éclairage des voies privées raccordé au réseau d'éclairage public de l'agglomération (101 € par point lumineux / an).

F- EVOLUTION DES BANDES ZONES HUMIDES NON TRAITÉES (ZNT) PROTECTION DES RUISSEAUX

Laurent Imbert indique que la carte des ruisseaux est en cours de mise à jour par la préfecture. Elle prévoit de nouveaux cours d'eau pour lesquels il faut revoir la zone enherbée de 5 mètres. Une autorisation de travaux sera à demander à la DDT pour la réalisation des curages de fossés.

G- ORANGE TELECOM – FIBRE - ELEC

Bruno SERVIAN a réalisé le tour de la commune avec un agent d'Orange afin de lister les réparations à finaliser suite aux dégâts de la neige du 14 novembre 2019. Idem pour ENEDIS ou une intervention a eu lieu à la déchetterie et Bachassier mais il reste des poteaux haubanés à réparer (Dourcines, Virettes, Valensayes).

Le local fibre est en partie fini, reste des finitions et le grillage. Achèvement prévu pour fin février.

4 – COMPTE RENDUS DE LA VISITE DU RESTAURANT SCOLAIRE DE GRANGES LES BEAUMONT

La commission urbanisme s'est rendu au restaurant scolaire de Granges les Beaumont dernièrement construit. La commission a surtout relevé les écueils dans lesquelles il ne fallait pas tomber au niveau du chauffage, de la structure...

La visite d'une autre cantine sera organisée.

5 – COMPTE RENDU RENCONTE CAVRA SUITE ETUDE KPMG

La CAVRA a lancé, avec l'aide du cabinet KPMG, une étude sur la situation financière et fiscale des communes membres de Valence Agglo.

Ainsi une rencontre a eu lieu le jeudi 17 avec Mr Pierre-Mathieu TERRIEN et Mme Elise ROBIN (Sce Financier CAVRA) et un assistant afin d'échanger sur l'étude menée par le cabinet KPMG sur la situation financière et fiscale et les possibilités d'investissement de la commune.

6- COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE SERVICE EAU DE VALENCE DU 20/01/2021

Une rencontre a eu lieu avec les responsables de la régie des eaux de Valence : le directeur, la responsable clientèle

et le responsable technique afin de faire le point sur l'organisation de la distribution en eau sur la commune.

Suite à la loi Notre, il est prévu la clôture de l'ancien budget eau au 31/12/2020 et la création d'un nouveau budget eau au 01/01/2021 avec uniquement une section de fonctionnement.

Suite à la convention de délégation il est prévu :

en fonctionnement : réalisation par la commune de l'entretien du réseau, pose et relevé de compteurs, nettoyage du réservoir et maintenance habituelle.

En investissement : suite acceptation par la régie des eaux de Valence : pose échelle et crinoline, achat d'une antenne de télérelève plus performante. La pose de nouveaux compteurs pour la sectorisation du réseau + compteur Barcelonne sera réalisé ultérieurement.

Info sur fuite sur réseau au centre du village (à proximité de l'école maternelle)

7- COMPTE RENDU COMMISSION AÎNES JEUNESSE ET TISSU ASSOCIATIF (B. Servian- M. Carayon-E. Petit - P. Sanchez - C. Ferrand - P. Claret + D. Lejour)

La commission a contacté les personnes de plus de 80 ans (soit environ 45 personnes) afin de leur proposer un transport vers les centres de vaccination Covid. Peu ont pu avoir un rendez-vous et seulement 4 personnes ont pu être vaccinés. La démarche et le contact est apprécié des aînés.

- QUESTIONS DIVERSES

* COVID : fermeture de l'école élémentaire car 2 adultes sont positifs.

* Terrain de Tennis : La famille Gorce souhaite vendre à la Mairie la parcelle sis sur lequel est construit un terrain de tennis. Monsieur le maire et le 2eme adjoint se sont rendu sur place pour estimer le montant des travaux nécessaire pour la remise en service du terrain. Les cts Gorce sont vendeurs au prix 96 0000 €. Trop cher pour un terrain en zone agricole (non constructible). La commune ne donnera pas suite.

* Terrain de Foot : La parcelle ZE 105 de 750 m² au centre du terrain d'entraînement n'a jamais été acquis par la commune. Elle est toujours la propriété des cts Sylvestre. Voir pour régularisation.

* Lettre de remerciement à Mr ANDRE qui a pris en charge financièrement les travaux de remise en état de la rue du Rioussat et du chemin de L'Allard suite aux travaux d'aménagements de sa résidence principale. Nous lui souhaitant également un prompt rétablissement suite à son accident de la route.

* Consultations des dépôts de documents d'urbanismes (PC-DP-Cu)

* Informatisation des écoles : Une réunion du comité territorial de l'agglomération portant sur l'informatisation des écoles a eu lieu le 28/01/2021. Frédérique Marty a participé à cette réunion et a transmis un compte rendu. Elle indique que des projets informatiques doivent être transmis par les écoles

(notamment écoles maternelles pour l'acquisition de tablettes).

* **TEOM** : l'agglo va appliquer la TEOM (en remplacement de la REOM). Elle sera imputée directement sur la taxe foncière = valeur locative x 7.95 %.

* **Poubelles OM** : Pour rappel, les poubelles non conformes ne seront plus ramassées par l'agglo.

* **Facture d'eau** : la trésorerie a envoyé en retard la facture et a procédé trop rapidement à l'envoi de relances. Cela a généré une grande incompréhension de la part des usagers et de très nombreux appels en Mairie.

* **Commissions voirie** : rendez-vous le lundi 8 février à 9h00 afin de lister les travaux à prévoir au budget 2021.

* **Commission communication** : A réunir en vue de l'étude pour l'achat du panneau électronique d'information.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Michèle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET Marie-Danielle GELIBERT

Excusé :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Il est proposé en début de séance de modifier l'ordre du jour comme suit : le point portant sur la convention avec l'agglo concernant l'éclairage public des points lumineux privés est reporté à un prochain CM. Il est remplacé par les prévisions de travaux voirie 2021. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} février est adopté à l'unanimité.

I-ACHAT D'UN TRACTEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient impératif de remplacer par du matériel plus récent le tracteur de la commune qui est très ancien (1^{ère} circulation en 1978) et qui n'est pas adapté à une circulation sur la route.

Pour l'acquisition du tracteur, le Maire a sollicité plusieurs concessionnaires et il a pris contact avec un exploitant agricole, le GAEC LE VERT de St Apollinaire le Rias (07240), vendeur de son matériel agricole.

Après avoir consulté le vendeur et constaté l'état du matériel, le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter le tracteur modèle CLASS Celtis de l'année 2008 avec 3 700h qui est équipé d'un chargeur pour un montant de 22 500 € H.T. soit 27 000 € T.T.C.

Vu également le peu d'offre actuelle et considérant le degré d'urgence, le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à engager cette commande avant le vote du Budget qui

devrait intervenir mi-avril et d'autoriser l'inscription des crédits au budget.

Le Maire informe que le financement de cette acquisition se fera sur fonds propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité :

- l'acquisition du tracteur CLASS Celtis pour un montant H.T. de 22 500 € soit 27 000 € T.T.C.
- l'inscription des crédits nécessaires au budget
- le maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

2-TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIMES : Suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Dans le cadre de la réforme fiscale en cours, le Maire de Montvendre expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.
- de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3-PERSONNEL

3.1- Contrat Aidé Animation

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les délibérations DE_028_2018 et DE_040_2020 et créant et prolongeant un poste dans le cadre PEC Parcours Emploi Compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

L'agent n'ayant pas finalisé sa formation BAFA, il est proposé, en accord avec la Mission locale, de prolonger le contrat.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Animateur périscolaire
- Durée du contrat : 4 mois (du 1^{er} mars au 30 juin 2021)
- Durée hebdomadaire de travail : 25 heures en temps scolaire

- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE CREER un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : animateur périscolaire
 - Durée des contrats : 4 mois (du 1^{er} mars au 30 juin 2021)
 - Durée hebdomadaire de travail : 25 heures
 - Rémunération : SMIC
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

3.2- Contrat animation TAPE

Le Maire rappelle qu'en raison des activités dans le cadre des rythmes scolaires liées au Péd et du maintien des temps d'accueil péri-éducatifs (TAPE), la commune a recruté des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

À la vue de la crise sanitaire du Covid et afin de ne pas mixer les différents groupes-classes en primaire et vue les effectifs importants en maternelle il a été décidé de recruter un agent supplémentaire (M. GERLAND Lionel qui est AVS en primaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De recruter un emploi non permanent au grade d'adjoint d'animation catégorie C1 à temps non complet en période scolaire (4/35) du 08.03.2021 au 06.07.2021.
- Que la rémunération sera fixée sur les bases des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint d'animation.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

3.3 DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984) - - Renfort secrétariat de mairie

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de Mairie ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

-la création à compter du 01/05/2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20/35 heures.

-Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Il devra justifier si possible d'une expérience professionnelle au sein d'une collectivité territoriale et de compétence en secrétariat et comptabilité.

-La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

-Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-D'étudier toutes les mesures possibles pour des aides financières à cet emploi.

3.4 Agent Oscar GRAZ - Information

Il est mis fin au stage de Monsieur Oscar GRAZ en qualité d'adjoint technique au 30/11/2020. Monsieur GRAZ est radié des effectifs à cette date.

3.5 Horaires de l'Agence Postale communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé le 12 mai 2014 une convention avec La Poste afin d'organiser les modalités de gestion de L'Agence Postale Communale (APC).

Ainsi la commune fournit un local équipé et met à disposition du personnel communal et La poste forme le personnel et fournit le matériel spécifique pour assurer les prestations en lien avec l'activité de l'agence postale.

De plus, en annexe de la convention il était prévu une ouverture au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

Depuis, les horaires ont été modifiés et la convention doit être mise à jour.

Actuellement l'APC est ouverte au public de 8h45 à 12h00 le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (5j x 3h15 = 16h15 hebdomadaire) et un service de retrait des colis et recommandés est possible les après-midis aux horaires d'ouverture de la mairie (LMJ de 13h30 à 16h45 et de 13h30 à 19h le vendredi -fermée le mercredi).

S'agissant d'un service public, les horaires d'ouverture au public doivent être respectés par tous et l'agent communal dispose de 15 minutes par jour (1h15 par semaine) pour effectuer ses opérations de tenue de comptabilité et gestion et d'entretien de l'APC. Ces 15 minutes sont fractionnées avant le début et après la fin des horaires d'ouverture au public.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant afin de fixer les nouveaux horaires d'ouverture au public de l'APC et de mettre à jour la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

-d'Autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec La Poste

4- CLOTURE DU BUDGET EAU DE LA COMMUNE ET CREATION D'UN NOUVEAU BUDGET ANNEXE EAU :

Monsieur Stéphane PHILIBERT, 1^{er} adjoint, rappelle au conseil municipal, que la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») a attribué, à titre obligatoire, les compétences Eau et Assainissement aux communautés d'agglomération à compter du 01 Janvier 2020.

La communauté d'agglomération Valence-Romans Agglo exerce donc cette compétence depuis cette date tout en déléguant une partie de la compétence à la commune.

Conformément à l'article L.2221-11 du CGCT, il appartient à la commune de se doter du budget nécessaire à l'exercice de la compétence déléguée, à savoir un budget annexe M14 sans autonomie financière pour le compte de Valence romans Agglo afin d'isoler budgétairement la gestion de ce service public au 01/01/2021.

Cela entraîne à la date du 01 Janvier 2021 :

- la dissolution du budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT par la reprise du solde dans le budget principal de la commune, opération effectuée par le comptable,
- la suppression du budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT dédié.

A l'issue des opérations de dissolution, le compte de gestion 2020, établi par le comptable constitue le compte de dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver la clôture et la suppression du budget EAU ET ASSAINISSEMENT de la Commune,
- d'autoriser la reprise du solde excédentaire de 183 259.04 € (fonctionnement et investissement) dans le budget principal de la commune,
- de créer un nouveau budget EAU dans la cadre de la nouvelle délégation à compter du 01/01/2021
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

5- Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED, Territoire d'Energie Drôme.

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'effectuer un bilan énergétique et d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/habitant et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/habitant et par an pour une commune urbaine.

Si la commune ne peut bénéficier du dispositif d'aide financière (travaux déjà engagés, plafond des 80% d'aides publiques...), elle peut confier à Territoire d'Energie Drôme la valorisation de ses travaux sous la forme de CEE (« Certificats d'Economies d'Energie»). Après leur validation par l'Etat, la recette de leur vente sera reversée à la commune bénéficiaire des travaux selon les termes de la convention annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,
- d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 0,20 €/habitant pour une population totale de 1 224 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2021), soit un montant de 244,80 €.
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation des systèmes de chauffage des écoles.
- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés (si le projet est subventionné par Territoire d'énergies - SDED)
- d'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie jointe en annexe (si le projet

n'est pas subventionné par Territoire d'énergies - SDED),

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention, et à fournir à Territoire d'énergies - SDED tous les documents nécessaires à son exécution.

6- Points travaux voirie 2021

Monsieur le Maire rappelle que la commission cadre de vie a effectué une tournée sur la commune afin de recenser et constater les besoins en travaux de voirie. Suite à la réception de devis, Monsieur le Maire propose de réaliser pour environ 60 000 € de travaux de voirie cette année.

Il propose de retenir priorité les travaux suivants : route de Barcelonne, Route des Mures, Chemin de la combe, croisement contre allée de la source et route de l'argot ainsi que quelques interventions divers (bois de la guerre, St agnat, chemin de Chassagne, talus route des châtaigniers et dérasements).

7 - Demande de subvention travaux chauffage écoles :

Monsieur Stéphane PHILIBERT, 1^{er} adjoint, présente les devis reçus pour le remplacement de la chaudière fioul de l'école primaire et le remplacement du système de chauffage à l'école maternelle.

En complément, et suite à la rencontre avec le SDED, il est prévu la signature d'une convention pour adhérer au service de Conseil en Energie du SDED

A date et en attendant la remise de l'étude énergétique par le SDED, 3 solutions techniques s'envisagent :

- Mise en place d'une chaudière à granulés de bois avec silo de stockage
- Mise en place d'un chauffage réversible grâce à une pompe à chaleur air / eau
- Mise en place d'une pompe à chaleur air/air

D'autre part, des menuiseries du bâtiment de l'école primaire seront certainement changés afin d'améliorer l'isolation des bâtiments.

L'objectif est de réaliser des économies d'énergie sur l'ensemble de l'année.

Pour l'instant, le programme envisagé et le plan de financement sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES		
TOTAL CHAUFFAGE ECOLE PRIM	86 565 €	TOTAL CHAUFFAGE ECOLE PRIM	100%	86 565 €
Devis Edretherm Primaire	61 565 €	Département	20%	12 313 €
Devis Edretherm Maternelle Haut	15 000 €	Région	20%	17 313 €
Devis remplacement menuiserie Primaire	10 000 €	Préfecture DETR	25%	21 641 €
Convention SDED		Commune	20%	17 313 €
		Ademe / SDED	15%	12 985 €

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la convention avec le Sded, les études à venir et les projets de travaux proposés
- De solliciter des subventions auprès des différents organismes

- D'autoriser le Maire à signer tous documents utiles à ce sujet.

8- Demande de subvention au Département au titre des Amendes de police 2021

Suite à la réunion cantonale du 10 mars dernier, Le 1^{er} Adjoint chargé des finances, rappelle à l'Assemblée qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un projet de mise en sécurité sur la Commune.

Cette année, il est proposé de faire l'acquisition de panneaux de signalisation pour le village pour la mise en place de la déviation PL et de la zone 30km/h.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de SOLLICITER une demande de subvention auprès du département.

9- Mission inspection

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément au décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, chaque collectivité à l'obligation de nommer un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Considérant qu'il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Considérant que cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;

Considérant que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme propose ce service aux collectivités et établissements n'ayant pas d'ACFI et que le tarif forfaitaire de l'inspection pour l'année 2021 est de 300 € par jour (tarif fixé par délibération en conseil d'administration du centre de gestion) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le contenu de la convention proposée par le CDG 26
- d'autoriser la signature de la convention relative à l'adhésion à la mission d'inspection hygiène et sécurité du CDG 26, telle que jointe en annexe et toute pièce s'y rapportant
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

10 – INFO PLU

Suite aux réunions avec le cabinet Alpicité, en présentiel pour la commission cadre de vie du 11 février portant sur la stratégie spatiale et le compte rendu du PADD, ainsi que la réunion en visioconférence du lundi 8 mars dernier, les éléments suivants sont précisés :

- Elaboration du PLU sur une durée de 12 ans.
- La commune est contrainte par le SCoT et le PLH.
- Pour les 12 prochaines années, environ 12 logements supplémentaires pourront être réalisés et environ 18 bâtiments pourront être identifiés dans le PLU pour changer de destination. La loi impose qu'aucun changement de destination n'est possible dans les zones inondables. Une pré-liste des bâtiments pouvant changer de destination a été proposée par le cabinet Alpicité lors de la réunion du 8 mars 2021.
- Possibilité d'augmenter d'un hectare la Zone d'Activité. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour demander à la commune de Barcelonne la possibilité de mutualiser le potentiel foncier à vocation économique.

- QUESTIONS DIVERSES

*Achat panneaux d'information : Dans le cadre des travaux du centre village, la commission communication s'est réunie et à étudier les devis. Il est prévu de retenir l'offre d'Original Tec pour un montant de 15 900 € HT pour 2 panneaux en quadrichromie pitch de 4,8 de L | 200 x H | 680 (idem Mallissard). Les 2 panneaux seront subventionnables dans le cadre des travaux du village.

*Panne du réseau Cigale : à la suite de l'incendie du data center de Strasbourg le réseau connaît des dysfonctionnements.

*REOM : suite à la délibération de Valence Romans agglo les ex-communes de la Raye vont rester à la REOM en 2021.*Foire aux fleurs : Elle est malheureusement annulée.

*Fête des jeunes agriculteurs : si les conditions sanitaires le permettent, elle aurait lieu le 1^{er} week-end de septembre au rond-point de la croix Saint Joseph.

*Questionnaire « un marché à Montvendre ? » : suite à la réunion de la commission élargie marché, les résultats de l'enquête sont présentés en session. Sur la centaine de réponses, une majorité de personnes souhaite y trouver un marché alimentaire avec du bio et du conventionnel, ensuite des services et des Food-trucks alimentaires, enfin de l'artisanat. Le jour le plus propice d'après les répondants serait le vendredi soir mais le mardi soir n'est pas rédhibitoire. Des exposants vont être contactés par la commission élargie marché et la date de lancement sera déterminée en fonction.

*Fuite d'eau : suite à l'analyse des consommations via le système informatique et suite à un message d'un usager, une fuite d'eau a été découverte au surpresseur de Chansaud. Celle-ci est maintenant réparée. À la vue des consommations sur le haut de Montvendre (A partir du bois de Blagnat en direction de La Baume) il semblerait que le réseau puisse avoir une autre fuite. Il est demandé aux conseillers d'ouvrir l'œil.

*Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : suite à la suppression des fonds de concours de l'agglo (sauf fonds de concours pour calamités) la commune va percevoir annuellement 28 760 € chaque année à partir de 2021 de la part de l'agglomération Valence Romans Agglo.

*Prochain CM le 08 avril : Pour respecter les délais du calendrier budgétaire, le prochain CM est avancé au 08 avril. Plusieurs conseillers indiquent qu'ils ne pourront pas être présent à cette date du fait des vacances scolaires mais que le conseil peut se réunir et qu'ils transmettront des pouvoirs.

*Consultation des documents d'urbanisme (PC, DP, Cu...)

*Conseils d'écoles : le 16 mars pour la primaire et le 23 mars pour la maternelle .



Vente - conseils
particuliers - clubs - professionnels
ZA L'argot - 26120 Montvendre

CLIN D'ŒIL



Montvendre vu du ciel





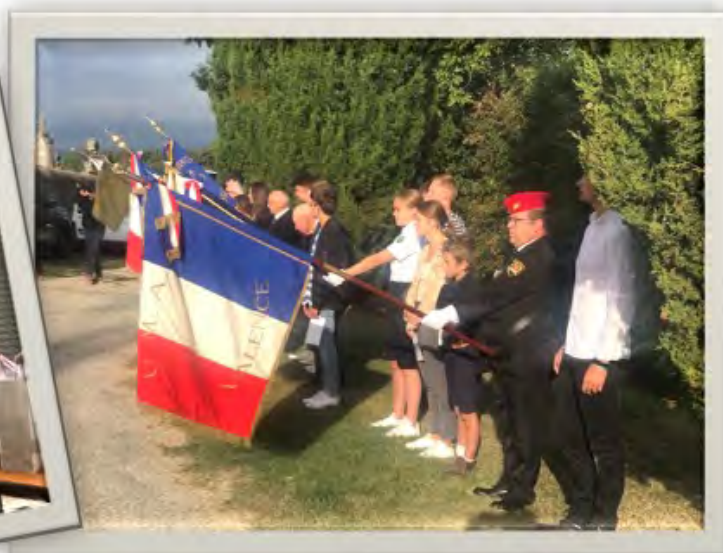
Merci à Romuald GODARD pour les belles photos



Centenaire du monument aux morts

Cérémonie du 11 Novembre

Colis des aînés 2020



Cimetière; Dépôt plaques commémoratives

DUPIN FRÈRES
Menuiserie Aluminium - P.V.C. - Vitrerie
Serrurerie - Stores - Fermetures
Tél. 04 75 59 00 70 - Fax 04 75 59 27 84



Course de Valence



Critérium du Dauphiné



Fête de l'agriculture



Fête des moissons

 Je dis non aux violences faites aux femmes

#RUBANBLANC

25 NOVEMBRE
JOURNÉE INTERNATIONALE
des femmes



Foire aux arbres



Fresque du climat



1^{ère} rentrée de maternelle



Les CM2 à Paris



Petits champions de lecture



Pompiers



Installation d'un panneau lumineux



World clean day



Inauguration des aménagements du village



Rallye optique



**Nouveaux
aménagement route
de Barcelonne**



**Nouveau point
d'apport volontaire
tri sélectif route de
Barcelonne**



Photo de Nikolas Du Puy Dutour

MONTVENDRE D'ANTAN



L'inauguration du monument aux morts a lieu le 14 septembre 1921.

Montvendre
d'Antan



La cérémonie se tient sous l'égide de M. Elie Clément, Maire, et du Père Chapas, curé de la paroisse.

1^{er} COUPLET

Gloire soit aux morts de Montvendre
 Qui sont tombés au Champ d'Honneur,
 A tous ceux qui ont su défendre
 Le sol contre l'envahisseur,
 A vous nous devons l'espérance
 Qui nous promet des jours meilleurs,
 Par vos exploits pleins de grandeur
 Vous avez su sauver la France.



REFRAIN

O morts, ô morts, dans vos tombeaux,
 Vous êtes grands, grands et beaux,
 Le sang versé devient sacré,
 Nous le disons bien haut
 O morts, ô morts, dans vos tombeaux,
 Vous êtes grands et beaux (bis).

2^e COUPLET

Qui dira combien de souffrances
 Ont enduré nos grands héros
 Quand ils combattait pour la France,
 Lorsque le sang coulait à flots,
 C'est tout une jeunesse imberbe
 Mêlée aux cheveux grisonnants
 Qui dort sous l'herbe maintenant
 Fauchée dans son élan superbe.

3^e COUPLET

La joie n'est plus dans la demeure.
 Celui qu'on aimait n'y est plus.
 La mort vient d'accomplir son œuvre
 Sous une avalanche d'obus,
 Maintenant c'est la grande épreuve.
 Adieu... beaux rêves d'avenir !...
 Qu'il était jeune pour mourir !
 Laisser fils, père, mère et veuve.

4^e COUPLET

Saluons bien bas tous ces braves
 Qui ont sauvé l'humanité,
 Sans eux nous serions des esclaves
 Privés de toute liberté,
 Que leur nom gravé sur la pierre
 De ce modeste monument
 Remémore à chaque passant
 Nos enfants dont la France est fière.

HYMNE

AUX

MORTS DE MONTVENDRE

POÉSIE D'ÉLIE CLÉMENT MAIRE DE MONTVENDRE	 	MUSIQUE DE LÉONCE GRANIER PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE DE MONTPELLIER
--	---------------------	--

*Adapté pour la jeunesse de la part de l'Association de Montvendre sur le Champ
 aux parents et enseignants de la Foyer de Chabot
 à Montvendre, le 8 Septembre 1971*

Tous droits réservés



MISSION LOCALE



Premier service public de référence pour l'accès des jeunes de 16 à 25 ans révolus à l'autonomie et à l'emploi

Créée en 1982, La Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Premier Service Public de l'emploi des jeunes, son territoire d'intervention se compose de 23 communes : 21 sur Valence Agglomération et deux en Ardèche : Guilherand Granges et St Peray.

Depuis février 2021, La Mission Locale Agglomération et territoire du Valentinois a déménagé au 333 avenue Victor Hugo à Valence afin d'être l'un des acteurs d'un nouveau concept créé par Valence Romans Agglo, qui permet de réunir en un même lieu les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion afin de faciliter le parcours de personnes dans leurs démarches professionnelles.

Le  333

Courant novembre 2021, la MLATV et 8 communes (Barcelonne, Beaumont les Valence, La Baume Cornillane, Montéléger, Montmeyran, Montvendre, Ourche set Upie) se sont rencontrées avec pour seul objectif l'accès à l'offre de service de la Mission locale de leurs concitoyens ET mettre en place différentes actions.

Amène ta/ton pote
(ateliers d'accès à
l'autonomie et emploi :)

Délocalisation de la Garantie
Jeunes (accompagnement
renforcé d'accès à l'emploi)

Ateliers mobiles sur les différentes
communes du conseiller de proximité de
la Mission Locale ATV.

Rencontres et temps d'échanges
avec les habitants sur les champs
de l'insertion et de l'emploi
(obligation de formation des
mineurs, CEJ...)


Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois
Le 333 - 333 Avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE

www.missionlocalevalence.com



A LA RENCONTRE DES ENTREPRISES MONTVENDROISE



Pour venir

10 passage du Charron



Cyril Rolland a obtenu son CAP mécanicien cycle en juin 2017 puis a travaillé au sein de l'atelier de l'enseigne DECATHLON pendant 2 ans.

Il a ensuite eu envie de créer sa propre entreprise en 2019 et de s'installer à Montvendre car c'est le village où il a grandi et où son grand-père et son arrière-grand-père exerçaient déjà comme artisans, respectivement menuisier et charron. L'entreprise R'cycle est née en octobre 2020, ce qui permet à tous les cyclistes de pouvoir faire entretenir et réparer leurs vélos chez un artisan qualifié et proche de chez eux.

« L'atelier R'cycle est né de l'envie de démocratiser la **réparation** et le **réemploi**. En poussant la porte de mon atelier, vous choisissez d'offrir à votre vélo un service de qualité, rapide et fiable, réalisé par un artisan amoureux de son métier et du travail bien fait. Votre vélo vous réserve encore de belles aventures... confiez-le moi ! »

Cyril Rolland
Mécanicien cycles
26120 MONTVENDRE
06 28 45 91 62
r.cycle@hotmail.com



Horaires

Lundi, mardi,
jeudi et vendredi
de 13h30 à 18h30

Samedi matin de 9h à 12h



Yannick Vey est le carrossier et président de la société
YV CARROSSERIE AUTOMOBILE.

Fort de 15 ans d'expérience, titulaire d'un CAP carrosserie et d'un CAP peinture en carrosserie, il s'efforcera d'être à l'écoute afin de répondre au mieux à vos besoins.

« YV AUTOMOBILE CARROSSERIE vous propose la réparation de carrosserie et peinture automobiles, mais pas seulement : nous nous chargeons également de la réparation de votre moto, utilitaire, ou tout autre véhicule.

Nous sommes également présents sur le secteur de la restauration de véhicules anciens.

IMPORTANT: N'oubliez pas que votre assurance ne peut vous imposer un réparateur de son choix. »



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michèle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusé : Didier LEJOUR

Pouvoir : Céline FERRAND à Stéphane PHILIBERT

Secrétaire de séance : Stéphane PHILIBERT

Le compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Informations :

-Tristan BERTHIER a fait part de son souhait de ne plus exercer ses fonctions au sein de la commune de Montvendre. Le Conseil Municipal en prend note et le remercie pour le travail accompli au sein de la commune. La commune étudiera les solutions pour son remplacement.

-Suite au précédent Conseil Municipal et en vue de l'élaboration du PLU, la commune avait demandé au maire de Barcelonne lors d'une entrevue de pouvoir mutualiser le potentiel foncier à destination économique (ZA).

La commune de Barcelonne a fait parvenir une position négative par mail, le maire va demander aux communes de Combovin ou la Baume Cornillane.

-Compte rendu de la commission déchets avec VRA : Stéphane PHILIBERT informe des accords pris avec VRA concernant la modification de l'entretien des abords de la déchetterie (travaux par Véolia pris en charge par l'agglo - la commune va supprimer le grillage le long du Bost).

1 - Adoption des Comptes de Gestion 2020

Les différents comptes sont présentés par Stéphane PHILIBERT 1^{er} Adjoint chargé des finances.

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2020,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

D'ADOPTER les comptes de gestion du receveur municipal COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT pour l'exercice 2020 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2020

COMMUNE

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	572 438.01 €	176 286.92 €	748 724.93 €
RECETTES	662 461.62 €	258 324.64 €	920 786.26 €
SOLDE D'EXECUTION 2020	90 023.61 €	82 037.72 €	172 061.33 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2019	0.00 €	-11 866.18 €	-11 866.18 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	90 023.61 €	70 171.54 €	160 195.15 €
EXCÉDENT DE FINANCEMENT	0.00 €	70 171.54 €	70 171.54 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0.00 €	395 132.80 €	395 132.80 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0.00 €	198 317.05 €	198 317.05 €
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT	0.00 €	-126 644.21 €	-126 644.21 €
REVERSEMENT CLOTURE BUDGET EAU	8 039.09 €	175 219.95 €	183 259.04 €
SOLDE	8 039.09 €	48 575.74 €	56 614.83 €

ANNEXE SERVICE EAU

EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	74 606.61 €	3 899.24 €	78 505.85 €
RECETTES	80 185.38 €	11 926.54 €	92 111.92 €
SOLDE D'EXECUTION 2020	5 578.77 €	8 027.30 €	13 606.07 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2019	2 460.32 €	167 192.65 €	169 652.97 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	8 039.09 €	175 219.95 €	183 259.04 €

ANNEXE LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	78 503.49 €	165 000.00 €	243 503.49 €
RECETTES	158 875.00 €	72 290.95 €	231 165.95 €
SOLDE D'EXECUTION 2020	80 371.51 €	-92 709.05 €	-12 337.54 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2019	537 128.46 €	65 477.26 €	602 605.72 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	617 499.97 €	-27 231.79 €	590 268.18 €

2 - Adoption des Comptes Administratifs 2020

Considérant que la commune doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire

Considérant que pour ce faire Monsieur le maire doit quitter la séance. (21h15)

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente les comptes administratifs 2020.

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité (14 voix /14) :

- D'adopter les comptes administratifs COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2020 à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats**EAU**

Considérant la clôture du budget Eau les résultats (183 259.04 €) sont reportés dans le budget principal de la commune.

COMMUNE

Considérant le reversement des résultats du budget et l'excédent de fonctionnement, le conseil décide d'affecter en recettes de fonctionnement la somme de 98 062.70 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté.

LOTISSEMENT

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal décide d'affecter en recettes de fonctionnement la somme de 617 499.97 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité :

- D'adopter l'affectation des résultats COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2020 à l'unanimité.

4 - Adoption des budgets 2021**COMMUNE**

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	881 974.11 €	694 570.63 €
RECETTES	1 288 767.25 €	694 570.63 €

EAU – NOUVEAU BUDGET EAU

EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	57 830.00 €	10 000.00 €
RECETTES	57 830.00 €	10 000.00 €

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	632 443.50 €	0.00 €
RECETTES	632 443.50 €	0.00 €

Les budgets 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Il est noté par le conseil municipal que le budget de fonctionnement de la commune est voté en suréquilibre. En effet les dépenses sont de 881 974,11 € versus 1 288 767,25 € de recettes, cette projection d'excédent provient du fait d'une écriture exceptionnelle provenant des budgets annexes reversés au budget principal.

Par l'intermédiaire de ce sur équilibre, une étude va être effectuée pour éventuellement projeter un remboursement d'emprunt qui viendrait diminuer la dette de la commune.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble de conseil municipal pour la confiance accordée.

5 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Le 1^{er} Adjoint chargé des finances indique qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Il informe également que dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation (Cf. article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019), le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes suppose que celles-ci, en 2021, votent un **taux de TFPB** égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 (ce taux départemental étant de 15,51%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de VOTER les taux des impôts locaux de l'année 2021 qui seront **sans augmentation** :

Taxe foncière bâtie (13.39 + 15.51) : 28.90 %

Taxe foncière non bâtie : 32.95 %

6 – Limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le maire rappelle la délibération prise lors du dernier conseil municipal et explique de l'exonération totale n'est pas autorisée pour les communes.

Ainsi les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et d'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 de code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

-de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable
-charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- QUESTIONS DIVERSES

*Mise en place du marché forain : il devrait débuter début mai et les exposants sont plus disponibles le vendredi que le mardi. Finalisation en cours. Un contact sera pris avec le propriétaire du multi-commerces.

*Compte rendu du conseil communautaire de VRA : Stéphane PHILIBERT fait part des réponses apportées aux différentes questions posées par Marie-Danielle GELIBERT suite à la transmission du compte rendu du dernier conseil communautaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Michèle BLESSON - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR – Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET Marie-Danielle GELIBERT

Excusé : Laurent IMBERT

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 (11/11)

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

(Arrivée de Sonia CHOVIN 19h15, Christelle CHEVALIER 19h25, Pierrick CLARET 19h30)

I- Subventions aux associations

Stéphane PHILIBERT indique qu'une enveloppe a été budgétisée et qu'il est nécessaire de définir la répartition aux associations,

ASSOCIATIONS	2021
Aide et partage	1 000
Amicale des parents	200
Amicale des pompiers	200
Amis de Montvendre	500
Asso des Anciens Combattants	300
Club des trois ponts	600
Club des trois ponts pour repas des anciens	910
Coop. Maternelle	250
En Avant Montvendre	2 500
Les enfants du Mont Vénus	300
Ligue nationale contre le cancer	100
USEP Montvendre	1 300
AMSL	2 000
Booster 26	250
Les vieux pistons de la Raille	400
Prévention routière	100
ACCA Montvendre	800
TOTAL	11 710

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité (14/14) :

- D'autoriser le versement des subventions ci-dessus pour un montant de 11 710 €,
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

2- Décisions Modificatives de crédits**1) Budget Principal**

Stéphane PHILIBERT 1^{er} Adjoint, suite aux remarques du

trésorier, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes

FONCTIONNEMENT :		DE- PENSES	RE- CETTES
6817	Dot. Et Provision pour dépréciation actifs circulants	312.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		98 062.70
TOTAL :		312.00	98 062.70
INVESTISSEMENT :		DE- PENSES	RE- CETTES
001	Solde d'exécution section d'investissement		90 065.02
TOTAL :		0.00	90 065.02
TOTAL :		312.00	188 127.72

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (14/14) :

-de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2) Budget Lotissement

Stéphane PHILIBERT 1^{er} Adjoint, suite aux remarques du trésorier, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Afin d'équilibrer le chapitre 043 tant en recettes qu'en dépenses : 043 RF = + I

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (14/14) :

-de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3- CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur Stéphane PHILIBERT indique que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et que cette provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ainsi, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée, par le mécanisme comptable de provisions, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense du compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

La trésorerie de Valence Agglo s'est basée sur l'ensemble des titres émis jusqu'à fin 2018 et non soldés à ce jour, et la provision demandée s'élève à 15% des sommes ainsi calculées.

Pour l'année 2021, le montant de cette provision est estimé à 312 €.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité) ou si le risque présenté est moindre. Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter.

Enfin en cas de créances douteuses supplémentaires, il conviendra de délibérer pour mettre à jour le montant de la provision (comme pour les reprises).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14/14) :

- d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie Valence Agglo
- de fixer le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 pour 312 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

4 – REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE COMMUNAL DU VENDREDI

A ce jour, le marché s'est tenu les 4 vendredis du mois de mai.

Les retours de la population sont excellents et il est apprécié. Le Conseil compte sur les habitants pour qu'il devienne un lieu d'achat incontournable afin de le faire perdurer.

Du point de vue des acheteurs, l'emplacement géographique (devant la salle communale) et les jours et horaires choisis (vendredi 16h30-19h30) sont un choix judicieux.

Sonia CHOVIN remercie l'équipe de la commission extra-municipale ainsi que les placiers qui gèrent l'organisation du marché et le recouvrement du droit de place (actuellement 14 exposants).

Ainsi, sur les conseils des services de la DGFIP, le nouveau système de paiement va être mis en place (sans manipulations d'espèce : carte d'abonnement de 20 € pour les journaliers « occasionnels » à 2€ ml et titre trimestriel pour les abonnés à 1€ ml).

Le marché et le déconfinement a permis de redynamiser le commerce local.

La communication a été faite par la pose de bâche au rond-point RD538, Facebook (10 000 vues), presse DL et Drôme Hebdo, radio France Bleu, mailing des personnes qui avaient répondu aux questionnaires, newsletters, et pub au camping du grand lierne.

Problème très peu de stand avec des fruits cette année en raison du gel.

Développement d'animation en fin de marché...mais pas de projet de marché nocturne.

Le règlement intérieur sera envoyé aux conseillers pour validation.

5 – COMPTE RENDU DE L'AUDIT SDED AUX ECOLES

Mr Dommanget du Sded est venu il y a 15 jours pour faire faire le tour des écoles.

L'école élémentaire est équipée d'un chauffage au fioul qui a trente ans. Les menuiseries sont vétustes. Il préconise la pose de pare soleil sur les fenêtres, l'isolation des plafonds et pose d'une chaudière des granulés de bois.

La subvention accordée est plafonnée à 15 000 € pour la part Sded mais la mise en place d'une chaudière à granulés a un coût très élevé mais a un très bon rendement calorifique. Le maire penche plutôt pour la mise en place d'une pompe à chaleur Air/eau et la conservation des radiateurs.

A la maternelle le chauffage est plutôt fonctionnel au rdc mais il faut changer les menuiseries du côté ouest avec une pompe à chaleur air/air à l'étage.

Le coût actuel de chauffage 1 000€ par mois pour les 2 écoles (300 m² en maternelle et 500m² en primaire)

6- POINTS TRAVAUX

Cœur de village : Lame en bois sur gradin, panneau électronique, quilles.

Emplois partiels : Le chemin de la Combe est réalisé en entier, la rte des Mûres, Rte de Barcelonne, reprise devant bibliothèque, reprise carrefour Chirouze. Reste Chansaud, Sablette placette jardins du soleil, chemin de Chassagne, chemin piétons lilas -soleil (+puit perdu).

Travaux Route de Barcelonne : Terrassement terminé, le 7 juin début des trottoirs et bordure.

L'agglomération Valence Romans va changer les candélabres et poser des bornes pour la zone piétonne avec une mise en place d'un point de tris sélectifs.

Sol souple à l'école Maternelle.

Peinture classe des CM2 à l'école Primaire

7- TABLEAU DES EFFECTIFS

Arrivée d'Alexia JOLY au secrétariat de mairie en charge des dossiers d'urbanisme et support au secrétariat. Elle est embauchée en CDD jusqu'au mois de mai 2022.

Au service technique, départ Tristan Berthier qui est remplacé par Jean-Michel CARAYON qui a été recruté pour un CDD de 3 mois.

(Départ Marie-Danielle GELIBERT 21 h00)

8- CITY STADE

Monsieur le Maire indique que le city stade est fermé puis le 23/04/2021 en raison du non-respect des horaires d'ouverture, du couvre-feu et des conditions d'utilisations (musique).

Il est décidé de modifier les horaires d'ouverture et le règlement intérieur en fonction des horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
Le dimanche de 9h00 à 12h00.

(En cas de non-respect la gendarmerie sera avertie)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13/13) :

- d'accepter la modification des horaires d'ouverture
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

9 – VEILLEURS DE CRUE

Réunion le 23 juin à Beaumont-les-valence. Les 5 personnes concernées se verront remettre leur kit et assisteront à une formation.

10-DEMANDE DE CREATION ARRET DE BUS

Suite à plusieurs courriers de demandes de la part de Madame Christelle CHEVALIER pour un arrêt Quartier le Carrerou, il est prévu un rdv avec Mr Sassis de VRD ce mardi 1^{er} juin à 13h30. Ce nouvel arrêt concernerait 3 enfants en 2021 et 5 enfants en 2022.

Michèle BLESSON demande également de revoir les horaires du car scolaire pour Valence Brifaut qui ont été modifiés (à 8h30 à 16h30) et qui ne correspondent plus à celui du centre ESAT.

Stéphane PHILIBERT lui indique de voir avec le système résa + proposé par VRD.

11-DIVERS COMPTES RENDUS

Commission Marché : Vu ci-dessus R.I. et tarifs

Commission Communication : Réalisation du protocole de diffusion pour le panneau lumineux concernant la mise en page et la diffusion des événements (15 jours avant la parution) + 15 jours de diffusion jusqu'à la date de l'évènement. Mise en place d'un concours photo qui sera la page de couverture du bulletin municipal (de septembre à fin octobre). Concernant le bulletin, prévoir la consultation de l'agence de Com de Chabeuil pour faire évoluer le bulletin et son format.

Réunion gendarmerie : liste des incivilités sur la commune et reprise des accidents de la circulation.

CC VRA, Bureau des Maires, conférence des maires : TEOM au 01.01.2022 et déploiement de la fibre pour fin 2023.

Un nouveau courrier sera envoyé à la Présidente d'ADN pour demander une accélération de la mise en place.

12 PLANNING TENUE DES BUREAUX DE VOTES

A finaliser. Il reste des créneaux non pourvus.

- QUESTIONS DIVERSES

*Rte de Crest : le déplacement du panneau d'entrée de ville n'a pas été réalisé. Cela va être fait ainsi que route de la Baume-Cornillane.

* Consultation du plan des travaux de la route de Barce-lonne

* Consultations des dépôts de documents d'urbanisme (PC, DP, Cu)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Laurent IMBERT - Didier LEJOUR - Sonia CHOVIN - Pier-rick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusée :

Pouvoir : Frédérique MARTY donne pouvoir à Stéphane PHILIBERT

Secrétaire de séance : Stéphane PHILIBERT

I- INFO SUR LES RADARS PEDAGOGIQUES et SECURITE

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente le rapport établi sur le radar fixe de l'entrée du village et le radar mobile qui a été mise en place en trois points : 300 rte de Crest et Rte des Mûres sens Beaumont-les-valence puis sens Montvendre quartier Panette.

Entre le 25 juin 2020 et le 25 juin 2021, route du stade, à l'entrée du village on constate une forte circulation, 88 % des automobilistes ou motocyclistes respectent le 70 Km/h contre seulement 70 % pour ceux qui sortent du village.

Durant la période on constate 694 relevés à une vitesse excessive avec possibilité de perte de permis sur le champ. Attention la gendarmerie effectue des contrôles réguliers à partir du rond-point.

Sur la route de Crest, limitée à 30 Km/h, pour la période du 12 avril au 30 avril 2021, aucun véhicule à + de 40 km de la vitesse autorisée, mais 35 % des relevés ne respectent pas la vitesse.

Sur la route des Mûres pour la période du 30 avril 2021 au 25 juin 2021 : 2 conducteurs auraient dû perdre le permis sur le champ. 96 % des relevés respectent la vitesse. Le trafic sur cette route est assez important (17 000 véhicules par mois), la route est très étroite. La route sera limitée à 70 Km/h.

Après observations des différents relevés, il est noté que les radars pédagogiques sont efficaces sur 80 % des conducteurs, il reste malheureusement quelques inconscients. Le radar pédagogique mobile sera positionné sur d'autres lieux d'ici la fin de l'année.

Des panneaux plus précis seront installés à l'intersection de la route de la source et de la route du stade avec l'interdiction des poids lourds de plus de 10 tonnes à 500 mètres sauf desserte des bâtiments d'élevage.

Le rétablissement du panneau de l'aire de camping-car avec signalisation manquante.

Les panneaux des entrées route de Crest, de la route de Barcelonne, de la route de la Baume seront avancés.

Demande d'un riverain de la rue du Rioussat afin qu'elle soit en sens unique car la route n'est pas très large pour se croiser.

Le sens unique risque de faire augmenter la vitesse.

La commune ne souhaite pas imposer un sens de circulation dans l'instant.

2-DESIGNATION DU COORDONATEURS COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2022

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, (le cas échéant)

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Suite à l'annulation du recensement 2021 en raison des conditions sanitaire liés à la Covid19 et considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2022 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et suppléants et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DÉSIGNER Madame Charlotte SAGNARD comme coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2022.

Elle bénéficiera pour l'exercice de cette activité soit d'une décharge partielle de ses activités soit d'heures complémentaires (agent à temps non complet) ou supplémentaires, de récupération du temps supplémentaire effectué ou autre indemnité du régime indemnitaire.

- D'AUTORISER Monsieur le maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les 3 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2022 (Mesdames ROUSSEAU, BOSCHER et SAUZET).

3- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS (SID)

Suite à la demande du SID, Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire d'engager la modification des statuts du SID pour 2 raisons :

- La modification du siège du SID : l'article 3 des statuts doit être modifié pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ;
- L'adhésion de 3 nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoû et Autichamp, sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Une modification des statuts d'un syndicat intercommunal suppose une délibération favorable de ses communes membres à la majorité qualifiée, **soit** les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci **ou soit** la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le projet de nouveaux statuts figure en PJ, les éléments modifiés sont surlignés en jaune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

-DE VALIDER les nouveaux statuts du SID tels que présentés.

4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FETE DE L'AGRICULTURE DU 5 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Maire rappelle le vote des subventions aux associations pris lors du Conseil Municipal du 31 mai dernier. Suite à la demande de l'association des Jeunes Agriculteurs de la Drôme pour la tenue sur la commune de MONTVENDRE le 5 septembre prochain de la fête de l'agriculture il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association des jeunes agriculteurs dans le cadre de la fête de l'agriculture
- DE PRELEVER la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

5 – PLANNING DES MANIFESTATIONS

Annulation de la fête de la musique en juin et de la vogue annuelle fin aout

- Le 02 juillet : Fête des écoles
- Le 06 juillet : Tour de France cycliste (15h25 caravane et les coureurs 16h30-17h00)
- Le 9 juillet : Volley par Booster 26
- Le 26 juillet : Tour de France en courant
- Le 1^{er} Aout : Fête des moissons
- Le 02 septembre : Tour Auto optic 2000 Paris Nice
- Le 05 septembre : Fête de l'agriculture
- Le 12 septembre : Rallye vélo (les 10 ans)
- Le 25 septembre : centenaire du monument aux morts
- Le 7 novembre : foire aux arbres
- Le 11 novembre : Armistice 14-18
- Le 11 décembre : Flambo run (à confirmer)
- Le 12 décembre : repas des Aînés

6- INFO SUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

La mise en concurrence pour le choix de l'architecte assurant la mission de Maitrise d'œuvre sera lancée mi-juillet avec un retour des propositions pour fin aout et choix du candidat mi-septembre.

7- POINTS TRAVAUX

Emplois partiels réalisés en totalité (sauf finition, et en septembre la serve, émulsion Chassagne dérasement la garenne + arrêt de car + placette jardins du soleil et allée Lilas/Soleil pour canaliser l'eau).

Route de Barcelonne : La mise en forme du fond a été effectuée ainsi que les bordures et la 1^{ère} couche d'émulsion. La Spie pose actuellement les candélabres routiers. L'enrobé sur les trottoirs sera fait ce vendredi ainsi que le ralentisseur du bas.

De plus, la première semaine de juillet il sera fait les dernières couches de bitume et ainsi que la mise en place de la terre dans les massifs puis pose les lanternes de la partie piétonne et la finition de tout le côté piéton (espace verts, bancs, lanterne).

Un avenant est à venir pour la reprise du fond suite mise à niveau des bordures.

Autres : route des Crottes, trous à boucher ainsi qu'au virage de la route des Gores

8 - POINT FIBRE

Monsieur Stéphane PHILIBERT expose que la commune n'a pas eu de retour au courrier de relance fait à ADN et à notre demande de rendez-vous.

La présidente nous demande maintenant de voir avec l'agglomération VRA.

Le local fibre est terminé depuis le début d'année mais il est vide...

ADN devait nous raccorder en 2019, la nouvelle date annoncée est 2023 !

Ce mercredi sera présenté en conseil communautaire une nouvelle convention avec ADN avec un volet financier mais la ligne budgétaire de 2023 est vide.

Rien n'est clair.

Une demande de rendez-vous sera prise avec Madame MOUTON.

9 – COMPTE RENDUS DES RÉUNIONS VEORE TRAME TURQUOISE ET VEILLEURS DE CRUES.

Martine CARAYON expose qu'elle a participé à différentes réunions en lien avec Valence Agglo et le service GEMAPI concernant le risque inondation.

*TRAME TURQUOISE VEORE ET GUIMAND pour recréer la biodiversité sur le secteur. Il est prévu la création de 7 km de haie ainsi que de plusieurs mares (Bachassier, Beaumont, Montéléger, Montéliér).

*VEILLEURS DE CRUE : La réunion des veilleurs de crue au pont des foulons à Beaumont

Les veilleurs surveillent le cour d'eau en cas de pluie avec la mise en place d'échelle ou de repère naturel.

Martine CARAYON est le contact élu.

Chaque veilleur est doté d'un carnet de relevé, il est averti en amont (Barcelonne) et on prévient le suivant (Beaumont) Le projet de suppression des digues de la Véore en stand-by, mais il est prévu des petits travaux d'entretien.

Elle indique également que les propriétaires en zone inondable des bassins versants de la Véore et de la Barberolle ont été contactés par courrier afin de leur présenter le dispositif ALABRI (Accompagnement pour l'Adaptation du Bati au Risque Inondation). Ce dispositif prévoit un diagnostic de vulnérabilité de logement et des conseil et financements pour l'adaptation du logement).

- QUESTIONS DIVERSES

* Consultation des dépôts de documents d'urbanisme (PC-DP-Cu).

* Autres : Quid de la reprise des voiries et éclairages publics des lotissements privés ?

Les associations syndicales du Clos Sylvestre et de Chansaud demandent si la commune souhaite reprendre la voirie et l'éclairage ou s'ils doivent élire un nouveau bureau ?

Un travail global sur tous les lotissements est à effectuer : les jardins du soleil, l'orée du coteau, les rives du Bost, Mayoux, Chansaud, Clos Sylvestre.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Présents : Bruno SERVIAN - Martine CARAYON - Stéphane PHILIBERT - Sonia CHOVIN - Pedro SANCHEZ - Rémi BRET - Christelle CHEVALIER - Laurent IMBERT - Céline FERRAND - Pierrick CLARET - Ellen PETIT – Didier LEJOUR – Michèle BLESSON – Marie-Danielle GELIBERT

Excusée : néant

Pouvoir : Frédérique MARTY à Stéphane PHILIBERT

Secrétaire de séance : Stéphane PHILIBERT

Retards excusés : Sonia CHOVIN (19h20), Didier LEJOUR (19h40), Rémi BRET (20h00)

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2021 (13/13)

Le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

1- Rapport sur la qualité du service EAU 2020 (13/13)

Monsieur Stéphane PHILIBERT rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation des principaux éléments du rapport annuel concernant la gestion des services d'eau faisant apparaître que la gestion du service des eaux est saine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

Stéphane PHILIBERT précise les travaux d'investissement 2021 à réaliser : couvercle et échelle inox au réservoir.

2-Rapport d'activité Agglo 2020

2-1 *) Rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2020 (14/14)

Monsieur le Maire expose :

il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2020, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

2-2 *) Rapport sur la qualité du service assainissement 2020 (14/14)

Monsieur le Maire expose :

Il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2020 établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

3 – Approbation des statuts VRA (14/14)

Par délibération du 30 juin 2021, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, suite à l'adoption du projet de territoire qui définit les ambitions pour le territoire à 10 ans, il convient de faire évoluer certaines compétences afin de mettre en œuvre les actions définies par celui-ci.

Ces modifications portent également sur la mise en jour des statuts pour tenir compte de récentes évolutions législatives relatives à la définition des compétences obligatoires et optionnelles et à la vie institutionnelle.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal DECIDE :

- **D'approuver** la modification du titre 2 « Compétences » et du titre 3 « Fonctionnement » des statuts de Valence Romans Agglo tels qu'annexés à la présente délibération.

3 Bis -Info sur le compte rendu du conseil communautaire de l'Agglo de juin

Il Concerne

- les votes des différents budgets
 - le projet de mise en place du PLUi, pour rappel le Conseil Municipal de Montvendre comme la majorité des communes a voté contre la mise en place d'un PLUI. Toutefois un groupe de travail est engagé au niveau de VRA pour l'éventuelle élaboration d'un PLUi à long terme.
 - projet de nouvelle station d'épuration et déplacement de la déchetterie de Montvendre
- La semaine prochaine aura lieu la réunion de présentation de la nouvelle implantation de la station d'épuration (au nord du rond point RD538 côté Malissard).

4-Choix des candidats admis à remettre une offre

Suite à l'annonce pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de la construction du restaurant scolaire et suite à la mise en place d'une procédure restreinte des marchés publics, voici les 3 candidats retenus pour remettre une offre : Cabinet Maxit, Cabinet Rouveyrol et AGC concept

De plus, suite à la demande de modification du règlement de la consultation faite par l'ordre des architectes, il y aura la suppression de la planche graphique dans l'offre remis par les candidats.

L'ouverture du restaurant scolaire est envisagée pour la rentrée 2023.

5-Decision modificatives de crédits (14/14)

Pour le paiement à l'Agence de l'eau pour les crédits manquants :

- + 193 € au C/706129 D et +2 696 € au C/701249 D
- 2889 € sur le C/022 de dépenses imprévues en contrepartie.

6 – Recrutement des agents d'animation périscolaire et technique (15/15)

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des rythmes scolaires et périscolaire et du maintien des temps d'accueil péri-éducatifs (TAPE), il y a lieu de recruter

- sept agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (Boscher, Eloi, Sagnard, Tsimpitry, Maccari, Seralini, Gerland) mais aussi en lien avec la reprise du personnel de l'association du restaurant scolaire et de la garderie
- Un agent technique (Carnier) en CDD du 16/09/2021 au 15/09/2022 à 26h/Semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De recruter sept emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation catégorie CI à temps non complet en période scolaire (10.19/35 ; 21.95/35 ; 25.17/35 ; 20.32/35 ; 6.27/35h ; 3.14/35h ; 4.70/35) du 01.09.2021 au 31.08.2022.
- De recruter un agent technique catégorie CI à temps non complet (26h/35)
- Que les rémunérations sont fixées sur les bases des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint d'animation et d'adjoint technique
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

7 – Point Foncier

Rien de nouveau : projet de cession ou échange avec Consorts Barlatier, Jouzier, André et procédure de déclassement du domaine public.

Suite à la demande d'un riverain, Le maire va étudier la possibilité de rétrocession d'une partie de la placette du puit au hameau des Romieux car il y a un puit communal avec plusieurs accès (Vey Boudechiche et Chapon).

8- Point avancement PLU

Réunion de la commission cadre de vie.

Finalisation de la liste des bâtiments autorisés pour le changement de destination.

Toujours en attente du cabinet ALPICITE de l'envoi du nouveau projet du règlement et des nouvelles options à choisir (en fonction du cout budgétaire).

9- Point travaux et divers

-2 arrêts de bus route de la Baume Cornillane se feront par la commune suite au rendez-vous avec Mr Sassi de VRD. L'un a la montée à l'angle du terrain Barnasson et l'autre à

la descente au carrefour du chemin de Die. L'entreprise ECHEVIN va faire un devis et les travaux se feront au plus tôt.

- Dérasement Garenne et Virettes
- Placette jardin du soleil fini avec passage piéton Soleil – Lillas
- Chassagne goudronnage
- Balayage route de Barcelonne à venir
- Remise en forme du chemin de la Serve
- Reste des fossés à curer : Aube et Cordières

10- Point rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée pour les 159 enfants

Des travaux ont été faits pendant les vacances : 1 Classe repeinte et remplacement du WC adultes en primaire et changement du sol souple de la classe du haut en maternelle
L'achat test psycho sera effectué pour la psy scolaire en lien avec le RASED.

- QUESTIONS DIVERSES

*Lecture du courrier de remerciement de Monique ROCHETTE pour l'embellissement et l'entretien du village en lien avec la messe du 15 aout à la Vierge.

*Remerciements des jeunes agriculteurs pour la fête de l'agriculture du 5 septembre (6000 personnes).

*Succès de la fête de la moisson avant la petite averse de la fin de soirée.

*Planning des manifestations à venir : clean-up Day jeudi 16/09 en partenariat avec Vinci, vendredi 17/09 concert au marché, centenaires du monument aux morts le 25/09, Rallye Vélo le 26/09.

*Panneau d'affichage lumineux mis en place fin août.

*Marché forain : ce marché a été mise en place à la suite de la demande d'habitants et d'avis des habitants (sondage démocratique et participatif), après un excellent départ au mois de mai et juin la fréquentation a été plus compliqué en juillet-Aout. Une relance sera effectuée le vendredi 17 septembre avec un concert en soutien.

*Le Conseil Municipal rajoute Madame Marie-Danielle GELIBERT en tant que référente au restaurant scolaire.

*Réunion des présidents d'association le jeudi 7 octobre à 19h00.

*Consultations des dépôts de documents d'urbanisme (PC, DP, Cu).

*Enterrement de lignes par EDF : travaux à venir contre-allée, Virettes, la molle, Aube.

*Fibre : rencontre de Mme Mouton lors de la fête de l'agriculture et Prochain rendez-vous avec la présidente d'ADN et le référent Agglo Mr Larue.

*Plusieurs panneaux de signalisation vandalisés, couchés ou déplacés. Le conseil demande une attention particulière car ceci a un cout important pour la collectivité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Présents Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Michèle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusée : Christelle CHEVALIER – Pierrick CLARET – Didier LEJOUR

Pouvoir : Didier LEJOUR à Bruno SERVIAN, Pierrick CLARET à Pedro SANCHEZ

Secrétaire de séance : Stéphane PHILIBERT

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1- Désignation de l' élu référent à la commission accessibilité et personnes handicapées auprès de Valence Romans Agglo

Sur rapport de Monsieur le Maire et à la demande de Valence Romans Agglo, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un élu référent à la commission accessibilité et personnes handicapées auprès de Valence Romans Agglo Madame Michèle BLESSON se porte candidate.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- DESIGNER Madame Michèle BLESSON comme élue référente à la commission accessibilité et personnes handicapées auprès de Valence Romans Agglo

2-Info sur le choix du candidat pour la mission MOP liée à la construction du futur restaurant scolaire (équipe d'architectes)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de la mission de Maitrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire.

Suite à l'annonce passée au BOAMP la commune a reçu six candidatures, puis trois entreprises ont été invitées à produire une offre puis ont été reçues pour un entretien.

En effet, ce matin, le maire et les adjoints ont reçu les 3 cabinets d'architectes retenus pour les auditionner sur leur projet pendant 1 heure (Cabinet Rouveyrol, AGC Concept, Maxit).

Pour rappel, Il avait été demandé la constitution d'une équipe pluridisciplinaire (BET thermique, fluide, cuisine, économiste de la construction et option acoustique).

Les candidats ont pu présenter leur équipe et leur projet, et la commune a pu négocier les offres comme cela était prévu dans le règlement de la consultation.

Suite au rapport d'analyse des offres, l'entreprise AGC concept a été retenue pour un montant de marché de 63 000,00€ HT (hors option et mission complémentaire avec un pourcentage d'honoraires de 9 % sur une enveloppe de

travaux estimée à 700 000€ HT). L'option DIAG et OPC seront également retenues pour un montant de 3 500 € HT et 7 000 € HT

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

-ATTRIBUE le marché à l'entreprise AGC Concept

-AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Le conseil municipal est informé que pour pouvoir respecter les délais et ouvrir le restaurant scolaire pour la rentrée 2023, le permis de construire doit être déposé au plus tard début janvier 2022 du fait de la consultation des services des bâtiments de France et services des risques de la DDT.

De plus, il conviendra de prévoir budgétairement le coût de la location d'un bungalow, pour l'année, pour la salle de classe de l'ancienne poste qui sera déplacé durant la réalisation des travaux ainsi que le coût additionnel si les travaux nécessitent la pose de pieux sous la partie cuisine.

3 – DM

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente le projet de modification de crédits :

+25 000 au chapitre 011 en lien avec le 615231 entretien de voirie, élagage, fossé...

+10 000 au chapitre 012 personnel suite à l'intégration du personnel cantine et garderie

-35 000 en dépenses imprévues

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

-VOTE les modifications de crédits présentées

4-Recrutement agent d'animation remplaçant

Martine CARAYON indique qu'un agent d'animation sera prochainement en congé maternité puis en congé parental pour la période de janvier à juillet.

Il convient de prévoir son remplacement, un recrutement sera fait à compter du 13 décembre afin d'avoir une semaine de tuilage.

De plus, cet agent avait été désigné comme coordonnateur communal pour le recensement de la population de janvier 2022. Les agents du secrétariat de mairie seront désignés comme coordonnateurs adjoints et réaliseront la mission.

5- Eclairage extérieur des voies Privées – Convention de prise en charge financière entre la commune et Valence Romans Agglo

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2017, l'éclairage public est une compétence de Valence Romans Agglo sur la commune de Montvendre.

Les éclairages des Associations Syndicales de Lotissement (ASL jardins du soleil, orée du coteau, Mayoux, jardins de chansaud et clos sylvestre) sont raccordés sur le réseau d'éclairage public et, à ce jour, indûment pris en charge juridiquement et financièrement par Valence Romans Agglo. Cette problématique a été débattue en CLECT à partir de 2016, puis lors de commissions Eclairage Public de l'Agglomération entre 2017 et 2019.

Considérant qu'il était impossible de dissocier les réseaux publics des réseaux privés et que les communes assuraient

historiquement cette charge et afin de clarifier et de stabiliser juridiquement l'intervention de l'agglomération, il a été décidé de ne pas intégrer les patrimoines privés au sein du calcul de la CLECT.

Par conséquent, pour une raison d'équité entre les communes du territoire, l'agglomération a décidé de réclamer aux communes les sommes liées à la consommation électrique entre 2016 et 2019 sur ce patrimoine privé (63€/PL/an) et d'assumer pour sa part les charges liées à la maintenance (28.5€/PL/an).

A partir du 1er janvier 2020, les consommations électriques et la maintenance sont à la charge des communes suivant les tarifications arrêtées en conseil communautaire (*prix révisables annuellement) :

- Lampes consommation énergivores : 101,71 €* / an par / points lumineux (PL).
- Lampes consommation énergivores avec coupure de nuit (de minuit à 6h) : 66,69 €* / an / PL
- Lampes basse consommation (LED) : 64,19 €* / an / PL
- Lampes basse consommation (LED) avec coupure de nuit (de minuit à 6h) : 50,19 €* / an / PL

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre Valence Romans Agglo et la commune de Montvendre qui a pour objet la régularisation financière des sommes dûes entre 2017 et 2019 pour l'éclairage des voies privées de la commune et d'instaurer les modalités de prise en charge financière à partir de 2020.

Pour la commune de Montvendre, le coût rétroactif 2017 à 2019 de la consommation électrique s'élève à 3 780 € TTC et celui de 2020 de la consommation électrique et de la maintenance s'élève à 2 034.20 € TTC.

Monsieur le maire précise que les régularisations de transfert des voiries des lotissements concernées au profit de la commune vont être réalisés (frais de géomètre et frais d'acte). A ce jour seuls les trois co-propriétaires de la parcelle AB 358, rue d'accès au lotissement de l'orée du coteau, souhaitent conserver leur voirie et demande l'arrêt du fonctionnement et de l'entretien du point lumineux du lotissement. Ce point lumineux reste la propriété des copropriétaires.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de prise en charge financière entre la Commune de Montvendre et Valence Romans Agglo pour l'éclairage extérieur des voies privées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces pour mener à bien ce dossier.

6 – Compte rendu du conseil communautaire de Valence Romans Agglo

Bruno SERVIAN informe de la présentation lors du précédent conseil communautaire à Montélier d'une étude sur les flux migratoires et les bassins emplois de l'agglo ainsi que l'économie circulaire et les nouvelles modalités de tri sélectif.

Pas de représentant au dernier conseil communautaire à Chatuzange le Goubet dont l'ordre de jour évoquait pour la commune de Montvendre le tarif assainissement 2022.

Madame Marty indique que des composteurs gratuits sont disponibles, il faut s'inscrire sur le site de l'agglo et que petit à petit les déchetteries seront placées sous vidéo-surveillance.

De même, la police de l'environnement se développe à Valence.

Le conseil fait remonter la problématique du collecteur de vêtements au stade qui est plein et souvent vandalisé.

7 – Avis sur les projets d'exploitation d'une unité de méthanisation à Vaunaveys la Rochette et sur la centrale photovoltaïque de Montmeyran

La Sarl MOURRIERE Méthanisation située à Vaunaveys la Rochette a déposé une demande d'enregistrement relative au projet d'une unité de Méthanisation au lieu-dit la Mourrière.

Plusieurs communes sont concernées par ce projet comme Montvendre pour l'épandage du digestat de l'unité de méthanisation sur quelques parcelles.

La commune doit rendre un avis sur le projet.

De la même temps la commune doit également rendre un avis concernant la demande de permis de construire des Stés Rhône Vallée Energie France et Egrega pour une centrale photovoltaïque Quartier Blagnat à Montmeyran sur le site d'une ancienne carrière Giamatteo.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- REND un avis favorable sur ces deux projets.
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8- Point fibre

Monsieur le maire et le premier adjoint ont rencontré le 4 octobre dernier Madame Nathalie ZAMMIT HELMER, présidente du syndicat Ardèche Drôme Numérique et Monsieur Fabrice LARUE (Maire de Clérieux), vice-président de Valence Romans Agglomération, en charge de l'Aménagement du Territoire concernant le déploiement de la fibre (FTTH) sur le territoire et en particulier pour la commune de Montvendre.

Ils sont informés que l'étude prévue en vue du déploiement n'a toujours pas démarrée et ensuite il y a 1 an de travaux. Le décalage vient de la planification qui a été revue, de nombreux problèmes techniques et changement des priorités.

Ainsi et dans le meilleur des cas, la fibre sera mise en place au cœur de Montvendre courant 2023 (entre juin et septembre).

9- Point construction d'une nouvelle station d'épuration

L'agglomération de Valence Romans Agglo est en contact avec les consorts PHILIBERT pour installer la station à droite de la ligne TGV au nord de la commune (L'agglo va faire une proposition de prix pour une surface de 4 000m²). Le projet d'installer conjointement la déchetterie à la station d'épuration été faite à l'agglo mais l'idée n'est pas encore

étudiée par les services de l'agglomération qui préféreraient installer cet équipement sur Chabeuil ou Montéliér.

Il faudra intégrer un espace réservé pour la station d'épuration dans le PLU de la commune.

10- Centenaire du monument aux morts : arbre de fer

L'association des anciens combattants a le projet de planter un arbre de fer (synonyme de longévité) à proximité du monument aux morts.

L'espace est déjà fortement arboré et la plantation d'un nouvel arbre se fera après l'arrachage d'une partie de la haie existante. Il convient de rediscuter avec l'association afin d'affiner le projet.

- QUESTIONS DIVERSES

* Consultation des documents d'urbanisme en cours (PC, PD, Cu...)

* Vendredi 22 octobre à 18h00 inauguration des travaux avec un orchestre

* Info sur les travaux d'enterrement des lignes électriques :

pour reconstruire le réseau public d'électricité suite aux chutes de neige de novembre 2019 ENEDIS et son sous-traitant GIAMATTEO interviennent pour enterrer 3.7km de ligne moyenne tension sur le RD 538 et les routes de Montvendre (Chaillard, Virettes, Garenne, Qu. La molle...). Les travaux sur la commune vont durer jusqu'en juin 2022.*
PLU : Le Cabinet Alpicité a procédé à la révision du règlement du PLU. La commission cadre de vie sera réunie pour valider le règlement le jeudi 4 novembre à 18h00.

* Demande en AG de la garderie : : pas de prix à la demi-heure. L'info sera transmise avec compte rendu de l'AG

* Problème de chaudière au stade pour l'arbitre.

* Foire aux arbres : animation raviolis à côté de la buvette, utilisation des toilettes du foot, fermeture aire de camping-car, déprogrammation foot et bus, et boudins vieux pistons (à voir en AG des amis de Montvendre), tunnel devant le commerce pour des repas (le samedi et dimanche) réunion le mardi 19 octobre.

* Le lavoir déborde à nouveau

* Repas des anciens le 11 décembre, choix du traiteur Ollier, participation de la commune à 14€.

* Prochain conseil le lundi 6 décembre 2021 à 19h00 (annulation de 22 novembre et du 13 décembre).

* Pourquoi qu'une fleur de village fleuri : L'évaluation ne tient pas compte uniquement du fleurissement. Le label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

* Problème de voisinage chemin de ronde



Le Fournil de Montvendre
BOULANGERIE | SNACK | PIZZAS

04 75 25 25 77



4 place de la Mairie - 26120 Montvendre



TAXI DE MONTVENDRE

06-35-48-05-19

Transport médical assis - Taxi toutes distances
Le grand Ossel - 26120 Montvendre - Fax 04 75 25 83 13

Intermarché
SUPER

Tél. 04 75 59 67 00

Netto

HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE

PLUS J'ACHÈTE

MOINS C'EST CHER

Tél. 04 75 55 15 37

Z.A. Les Petits Champs - 26120 MONTÉLIER





Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Possibilité de recensement en ligne : Service accessible depuis [Service-public.fr](https://service-public.fr)

Se munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la jour-née défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>



ETAT CIVIL



Bulletin Municipal de Montvendre

Conception, réalisation :
Commission communication

Tirage : 600 exemplaires

Impression :
One communication sur papier recyclé.

Dessins :

Sonia Chovin

Première de couverture :
Romuald Godard

**Le Conseil Municipal remercie tous
les annonceurs pour leur parution.**

**Grâce à eux le bulletin est
autofinancé.**

Naissances :

GOUDARD Alice née le 18/10/2021
AZEVEDO Kylian né le 09/09/2021
PECHAUD Noélie née le 10/07/2021
LEBLAN CEPARANO Louise née le 17/06/2021
LEBLAN CEPARANO Sacha né le 17/06/2021
GOYAT Lyson née le 28/04/2021
GIRAIN Pauline née le 15/01/2021

Mariages :

GENLINSO Romain et FASOLA Marie
METERREAU Alain et MARCHAL Agnès
MOLLARD Rémy et GUECHTOULY Noël

Décès :

TROSSELOT Jean-Jacques décédé le 17/09/2021
FAURE Pierrette née PERROT décédée le 28/04/2021
BRIE Elodie décédée le 05/04/2021
ROUDIER Ginette née RIFFARD décédée le
27/01/2021
THOMAS Dominique né 17/03/1961 décédée le
26/10/2021
MACCARI Roger né le 02/09/2021 décédé le
22/11/2021

La commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a considéré que le respect du principe de finalité des traitements s'oppose à ce que les informations enregistrées dans un fichier d'Etat Civil soient utilisées à des fins étrangères à celles qui ont justifié leur collecte et leur traitement. En conséquence et à dater du 1er janvier 2005 les personnes ne souhaitant pas voir paraître dans les prochaines revues municipales, les naissances, mariages, décès qui les concernent devront donc en faire la demande par écrit auprès des services de la mairie.



JMG
MENUISERIES • CHARPENTES

Tel/fax: 04 75 59 15 14 *JH Larget* 26120 Montvendre



Pépinières

ROUX SARL

Maison fondée en 1926

120 Impasse des Béalets
Route de Beaumont les Valence
26120 MONTVENDRE

Tél : 04 75 59 06 03

E-mail : contact@pepinieres-roux.com
Site Internet : www.pepinieres-roux.com

LES INFOS DE L'AGGLO

L'AGGLO EN PRATIQUE

Au quotidien, que fait l'Agglo pour vous ?

Valence Romans Agglo exerce sur le territoire différentes compétences, déléguées par les 54 communes membres. L'Agglo occupe une place de plus en plus importante dans l'organisation des services publics locaux et par conséquent, dans votre vie de tous les jours. Petite enfance, transition écologique, collecte des déchets, équipements culturels, éclairage public, prévention des inondations... L'Agglo est chaque jour mobilisée aux côtés de votre commune.

POUR PETITS ET GRANDS

Sur l'agglomération, multi-accueils, lieux parents enfants ou assistant(e)s maternel(le)s, on prend soin des tout-petits. À Montvendre, le **RAM** renseigne les familles au sein de la garderie périscolaire. Les 6-17 ans profitent de la programmation des animations de **Cap sur les vacances** et **Anim2prox**. Nouveau, la **Pop corn caravane** sillone la campagne. Ce Point jeunes mobile passe à proximité du village, rendez-vous sur le site de l'Agglo pour en savoir plus.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Au quotidien, l'Agglo gère la **patinoire** et les **5 piscines couvertes**, tout en organisant l'apprentissage des scolaires. Chaque année, près de 100 élèves de primaires de l'école communale bénéficient de l'**apprentissage de la natation** dans l'une des piscines de l'Agglo.

CULTURE PARTOUT ET POUR TOUS

Avec un **réseau de 15 médiathèques** pour emprunter et éveiller la curiosité. Un patrimoine et des richesses valorisés avec les visites commentées du Service **Patrimoine Pays d'art et d'histoire**. L'Agglo accompagne également plusieurs **scènes à dimension nationale** (musique, théâtre, audiovisuel) et des établissements d'enseignement reconnus tels que le **Conservatoire**, l'École Supérieure d'Art et de Design...

CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

Avec son Plan Climat, l'Agglo est engagée dans une démarche environnementale ambitieuse en faveur de la **transition énergétique**, l'**agriculture durable** et la **biodiversité**. Les CE1 et CMI de Montvendre vont bénéficier d'animations en classe et sorties

nature sur les thématiques Eau, rivière, biodiversité et oiseaux grâce à la campagne pédagogique ouverte chaque année aux écoles de l'Agglo.

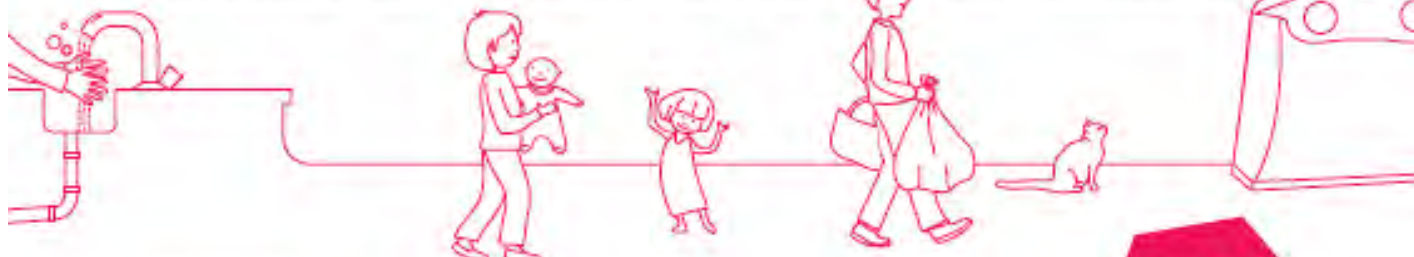
GESTION DES DÉCHETS

Un service de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. À Montvendre : **8 points d'apport volontaire** et **1 déchèterie**. Depuis cet automne, l'accent est mis sur la simplification du tri avec de nouvelles consignes et des composteurs gratuits.

HABITAT, DES ÉCONOMIES ET UN GESTE POUR LA PLANÈTE

Des aides et des conseils pour réaliser des **travaux de rénovation** performants avec l'équipe de Rénov Habitat durable...

Et encore, bien d'autres services en faveur du numérique, de l'emploi et du développement économique...



UNE QUESTION ?

Un numéro de téléphone unique > 04 75 81 30 30
valenceromansagglo.fr f v @ in a

valence
romans
AGGLO

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

<p>LES AMIS DE MONTVENDRE Présidente : GELIBERT Marie Danielle Vice-président : PHILIBERT Marie-Françoise & GOUBY Jean-Bernard Secrétaire : BRUGE Catherine Trésorier : Olivier ALONSO amisdemontvendre@gmail.com https://fr-fr.facebook.com/pg/Les-amis-de-Montvendre-214254312519245/posts/ Tél : 04.75.59.20.06 - 06 42 25 60 98</p>	<p>MONTVENDRE SPORTS ET LOISIRS Président : GELIBERT Serge Secrétaire : DOULCET Jérôme Trésorier : FARIA José Serge.gelibert69@orange.fr Tél : 06.47.70.84.94</p>
<p>LES ENFANTS DU MONT VENUS Président : CHOVIN Sonia Secrétaire : CHALAYE Emmanuelle Trésorière : BRET Rémi sonia.chovin@hotmail.fr Tél : 06.80.07.44.32</p>	<p>LA PARCELLE Président : LAURENT Lilian Co-resp jardin : LASSERRE Alexandre 06.01.32.39.66 DIVERCHY Thibaud 06.65.53.82.57 Laparcelle26@gmail.com</p>
<p>CLUB DES 3 PONTS Présidente : OLAGNON Françoise Secrétaire/Trésorière : CORNILLON Michelle jeanfrancoise.olagnon@orange.fr Tél : 04 75 59 24 24</p>	<p>ACCA Président : GELIBERT Benoît Vice Président : DURAND Gérard Secrétaire : GELIBERT Stéphane Trésorier : GOURDOL Jean-Yves benoit.gelibert@laposte.net Tél : 06.85.70.57.60</p>
<p>AMICALE DES PARENTS Présidente : CHOQUET Cécile Vice-Président : LEQUINT Yvan Secrétaire : CABALLE Marie Sec-adjointe : CHEVALIER Frédéric Trésorière : FUMAT Carole Trésorière adj : ROLLAND Amélie https://fr-fr.facebook.com/people/Amicale-Des-Parents-Montvendre/100005445017924</p>	<p>RESTAURANT SCOLAIRE Président : CARAYON Martine Secrétaire : BERTHAUD D'ARMERO Rubi Contact : Agnès MORENO COURBIS Cantine.montvendre@gmail.fr Tél : 06.02.67.49.15</p>
<p>ANCIENS COMBATTANTS Président : HOAREAU Christian Vice Président : DA ROCHA Claude Secrétaire : MARIUSSE Michel Trésorière : BESSON Nicole chrishoareau@orange.fr 04 75 83 07 14</p>	<p>SAPEURS POMPIERS Président : FERRAND Pascal Secrétaire : BARLATIER Thomas Trésorier : CHAPRE Thierry pascal.ferrand50@sfr.fr Tél : 06.07.80.96.23</p>
<p>EN AVANT MONTVENDRE Président : ROLLAND Gaël et MORENO COURBIS Agnès Secrétaire : GRUGET Romain Trésorière : ROUMEAS Jean Frédéric eamontvendre@gmail.com https://www.facebook.com/FootballEAM/ jeff.roumeas.eam@gmail.com Tél : 06 07 49 09 19</p>	<p>LES COPAINS D'ABORD Président – DUBAN Virginie Vice-présidente : CARAYON Martine Secrétaire : GRUGET Véronique contact: Charlotte Sagnard 06 31 00 37 51</p>
<p>BOOSTER26 Président : LEJOUR Didier Trésorier : VANHOUDT Lise booster26@orange.fr https://fr-fr.facebook.com/booster26/ Tél : 06.34.20.76.46</p>	<p>USEP MONTVENDRE Présidente : LECOUR Sophie Trésorier : CARAYON Martine Secrétaire : SANCHEZ Pedro ecolemontvendre@laposte.net</p>
<p>LES VIEUX PISTONS DE LA RAILLE Président : BARNERON Denis Vice-Président : BARLATIER Pierre Trésorier : PALIX Yolande Secrétaire : CARAYON Martine Tél : 06 73 74 21 31 Denis.barneron@orange.fr</p>	

TARIFS 2022

TARIFS - Location salle communale		
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 1 salle (bas)	100 €	200 €
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 2 salles (bas et haut)	140 €	300 €
Assemblée Générale des associations, etc...	Gratuit	100 €
Loto, belote, manifestations des associations, etc...	Gratuit	150 €
1 salle (bas)		
2 salles (bas et haut)	Gratuit	200 €
Apéritif (limité à 3 heures)	30 €	60 €
Repas des associations	Gratuit	120 €
Réunion	50 €	100 €
Gym, danse, divers, etc....	7 €	14 €
Par 10 séances		
A partir de la 11ème	3 €	6 €
CAUTION 300 EUROS		
TARIFS – Equipements sportifs		
La journée de 8h00 à 19h00 : Mise à disposition des équipements sportifs (stade et/ou vestiaires). Uniquement pour les associations et à des fins sportives et sous la validation des élus. (Prix par séance)	20 €	20 €

TARIFS - Parution annuelle au bulletin municipal		
Noir et blanc		
1/8 de page (Format carte de visite)	25 €	45 €
1/4 de page	60 €	80 €
1/2 page	100 €	120 €
Page	180 €	200 €
Couleur (Selon disponibilité)		
1/8 de page (Format carte de visite)	60 €	80 €
1/4 de page	80 €	100 €
1/2 page	120 €	140 €
Page	200 €	240 €
TARIFS - Site Internet		
Mensuel (1ere page et exclusivité)	30 €	30 €
Trimestriel	75 €	75 €

TARIFS - Adhésion à la Bibliothèque		
Cotisation annuelle individuelle adulte	6 €	
Cotisation annuelle par couple	9 €	
Cotisation annuelle enfant	Gratuit	
TARIFS - Funéraire		
CONCESSION CIMETIERE :		
Perpétuelle	120 € le m2	
Cinquantenaire	80 € le m2	
Trentenaire	45 € le m2	
Quindécennal (15 ans)	20 € le m2	

COLUMBARIUM	
Concession 50 ans :	300 €
Concession 30 ans :	200 €
Concession 15 ans :	150 €
Plaque par famille :	60 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Plaque sur stèle :	30 €
TARIFS - Droit de place	
Droit de place annuel pour un stand de 20 m ² maximum	320 €
Droit de place ponctuel (au ml)	2 €
TARIFS - Location mobilier	
Tables :	
* dim. 3 m x 0,85 m (≈10 tables disponibles)	4 €
* dim. 2.20m x 0,80 m (≈10 tables disponibles)	4 €
Chaises (≈60 chaises disponibles)	0.20 €
Bancs (≈20 bancs disponibles)	1 €
TARIFS - Temps d'Accueil Péri-Educatifs (TAPE)	
Participation annuelle par enfant	15 €

TARIFS - EAU	
RACCORDEMENT ET CONTRAT D'ABONNEMENT	
Raccordement dans le cadre des travaux entrepris par la commune (mise en place de nouvelles canalisations)	458 €
Raccordements en lotissement, zone commerciale et artisanale.	380 €
Raccordement en dehors des travaux communaux pour une nouvelle habitation ou maison non encore raccordée demandant le branchement sur la canalisation existante. (*)	305 €
Participation forfaitaire de réouverture de branchement (changement de propriétaire)	75 €
TARIF DE L'EAU	
Abonnement annuel	48.00 €
le m ² d'eau	0.60 €
(*) Dans ce cas l'abonné supporte les frais de pose de conduite et de compteur, travaux nécessairement réalisés par une entreprise agréée par la commune : Entreprise CHAPON ou entreprise ECHEVIN	

AGENDA 2022

JANVIER

- **7** Vœux du Maire et du CM
- **21** Championnat de lecture
- **22** Flambo run
- **28** A.G. des Pistons de la Raille

FEVRIER

- **4** Chandeleur des associations
- **20** Matinée boudin

MARS

- **5** A.G. des Anciens combattants
- **15** A.G. du Club des 3 ponts
- **26** A.G. Amis Montvendre
- **26-27** Tournoi foot

AVRIL

- **08** Carnaval
- **10** Elections Présidentielles 1^{er} Tour
- **24** Elections Présidentielles 2nd Tour
- **24** Foire aux fleurs

MAI

- **1^{er}** Concours boules & omelette partagée entre Montvendrois
- **8** Commémoration 39-45

JUIN

- **3** A.G. ACCA
- **12** Pique-nique Montvendrois
- **12** Elections législatives 1^{er} Tour
- **12** Rencontre de volley
- **19** Elections législatives 2nd Tour
- **24** Fête des écoles
- **25** Fête de la musique

JUILLET

- **1** AG EAM
- **31** Fête des moissons

AOÛT

- **27, 28, 29** Vogue Pétanque Bal / feux d'artifices / Concours de boule lyonnaise / Super défarde

SEPTEMBRE

- **25** Rallye vélo

OCTOBRE

- **11** AG APE

NOVEMBRE

- **6** Foire aux arbres
- **11** Armistice 14-18

DECEMBRE

- **10** Repas des aînés

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

1, Place de la Mairie
26120 Montvendre
Tél : 04-75-59-06-13

Courriel : mairie@montvendre.fr
Site internet : montvendre.fr

Horaires d'ouverture au public:

Lundi 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Mardi et Jeudi 13h30 à 17h00
Vendredi 9h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00
Fermé le mercredi et samedi

Appels d'urgence:

Mr SERVIAN Bruno : 06.80.99.20.72
Mr PHILIBERT Stéphane : 06.42.22.51.86
Mme CARAYON Martine : 06.84.60.69.12
Mr SANCHEZ Pedro : 06.21.48.43.84

Permanences:

Lundi 13h30-14h30 : Mr SERVIAN Bruno
Mardi 13h30-14h30 : Mme CARAYON Martine
Jeudi 13h30-14h30 : Mr PEDRO Sanchez
Vendredi 18h-19h : M. PHILIBERT Stéphane

Agence Postale Communale

Du Lundi au Vendredi
De 8h45 à 12h00



Montvendre
Village authentique

Bibliothèque

Jeudi 15h30 à 18h30
Vendredi : 15h30 à 17h00
Samedi : 11h00 à 12h00

Assistantes maternelles

PERMINGEAT Anne-Marie, 04 75 59 24 86
JOANNON Stéphanie, 06 10 15 88 63
TRAPIER Nadia, 06 07 39 85 44
ZAMBELLI Emmanuelle, 04 75 60 52 28
FREYDIER Ornella, 06 27 92 87 97
ANTHEUNUS Claudine, 04 75 59 28 97/07 87 28 61 19

Des infos sur le relais des assistantes maternelles ?

<https://www.valenceromansagglo.fr/fr/au-quotidien/familles/petite-enfance-1/faire-garder-son-enfant.html>

Valence Romans Agglo

Avenue de la Gare - BP 10388
26958 Valence Cedex 09
téléphone : 04 75 81 30 30
Contact internet
www.valenceromansagglo.fr
Rubrique « nous contacter »

Déchetterie

Lundi-Mercredi-Vendredi :
10h00 à 12h00-15h00 à 18h00

Mardi-Jeudi :
15h00 à 18h00

Samedi :
9h00 à 17h00
Tél : 04 75 59 18 65

Le bulletin en couleur est à télécharger sur
montvendre.fr



POMPES FUNÈBRES MOURIER

*Funérarium - Articles funéraires
Organisation complète des obsèques
Marbrerie - Prévoyance obsèques*



Permanence
24h/24 - 7j/7

ZA les Gouvernaux - 1 rue Victor Payonne - 26120 CHABEUIL
Tél. : 04 75 59 62 77 - agence.chabeuil@pf-mourier.fr



Vente - Achat - Location - Gestion - Syndic

Un projet de **VENTE** ou d'**ACHAT** ?

Christelle ECHEVIN-FERRON

07 69 62 72 42

c.ferron@demaisonpierre.fr

Agent Commercial RSAC 887554566

**Montvendroise, je suis à votre
disposition, contactez-moi !**

8 rue des Alpes 26000 VALENCE - Tél. 04 75 55 63 50

DE MAISON PIERRE TOURNIOL N° SIREN 950 409 029 R.C.S Romans
Carte prof. n° CFI 2601 2018 000 029 232 délivrée par la CG de la Drôme



**DERRIÈRE CHAQUE
HOMME ET FEMME
DE 2MS SE CACHE
UN HEROS**

2ms
NETTOYAGE

*la propreté EN TOUTE
transparence*

04 75 78 12 44
26000 VALENCE

AVANT ILS NETTOYAIENT CE QUI ÉTAIT VISIBLE,
MAINTENANT, ILS COMBATTENT AUSSI L'INVISIBLE ...

BOOM!

DE JOUR COMME DE NUIT.
DANS LE RESPECT DE VOTRE ACTIVITÉ.
EN TENANT COMPTE DE VOS SPÉCIFICITÉS.
ILS SONT **À VOS CÔTÉS** !

Confiez-nous
vos missions
de nettoyage
et de vitrerie
Commerce, service,
usine, GMS, etc.

www.2ms-nettoyage.fr

COIFFURE MIXTE

A CÔTÉ DE...

3, PLACE DE LA MAIRIE
26120 MONTVENDRE

HORAIRES

MARDI 9 H 00 - 19 H 00
MERCREDI 9 H 00 - 19 H 00
VENDREDI 9 H 00 - 19 H 00
SAMEDI 9 H 00 - 17 H 00

TÉL 09 84 04 45 24

CONTACT.ACOTEDEMONTVENDRE@GMAIL.COM

 RÉMY MOLLARD (A CÔTÉ DE)

INFINITY ®

BUREAUTIQUE
infinitybureautique@orange.fr

multifonctions noirs et couleurs
Solutions numériques
Connectiques réseaux

Zone des Croisières Nord | 115 Rue Gustave Eiffel | 07500 Guilhaumand-Granges
Tél. : 04 75 62 04 94 | Fax : 04 75 83 51 16

S.A.R.L. ECHEVIN TP
Travaux Publics et Particuliers

Gravier *Sable*

Terrassements
VRD
Piscines

Terre

sarlechevintp@yahoo.fr

Quartier Ruinelle
26120 UPIE

Tél : 04 75 59 36 83

